



Institut National de la Recherche Agronomique Département des Sciences pour løAction et le Développement UR ASTER (Agro-Système Territoires) - Mirecourt

# Agriculture et qualité de lœau : le dispositif de Lons-le-Saunier Evolution des jeux dœacteurs



Puits du captage de Lons-le-Saunier



Station du captage de Lons-le-Saunier

Etude réalisée par Laura Martin dans le cadre de son projet de fin détudes (ESITPA, promotion 2005)

et encadrée par Fabienne Barataud (ingénieur de recherche en agronomie) et Florence Hellec (sociologue contractuelle)

Octobre 2010

Photos. Laura Martin



#### emerciements

En préambule, je tiens à remercier tout particulièrement mes maîtres de stage, Fabienne Barataud et Florence Hellec, pour leur encadrement assidu et ô combien formateur. Je pense notamment aux nombreux conseils qui mont été apportés tout au long de ce travail et aux remises en question qui mont permis douller plus loin dans loexploration de cette étude. Je les remercie par ailleurs pour la confiance quoelles mont accordée en me laissant une grande part doutonomie tout au long de ces six mois de stage. Merci aussi à Christine Aubry pour avoir accepté de co-encadrer cette étude et pour son suivi actif depuis Paris.

Je remercie également tous les autres chercheurs pour leurs conseils ainsi que løensemble du personnel de løunité de Mirecourt. Merci à mes trois collègues de bureau, Magali, Clément et Laurine, et tous les stagiaires de løINRA pour leur aide, leur soutien et pour leur jovialité permanente.

Merci à mes interlocuteurs au Service techniques des eaux de la ville de Lons-le-Saunier, à la Chambre døagriculture du Jura et à løAgence de læau Rhône Méditerranée et Corse pour leur intérêt, leur forte mobilisation et pour lænsemble des documents quøils møont fournis avec confiance. Ma reconnaissance aussi à tous les interlocuteurs des autres organismes pour le temps quøils møont consacré en entretiens et pour leurs précieuses informations.

Je tiens également à adresser des remerciements particuliers aux quinze agriculteurs enquêtés pour leur bon accueil général et le temps quøils mont tous consacré en dépit de périodes de travail chargées. Merci pour tout ce que joai pu apprendre durant ces entretiens.

Jøen profite pour exprimer toute ma gratitude à løEsitpa pour ces cinq années døétudes qui møont permis de développer un esprit scientifique et døouverture attendu døun profil ingénieur. Merci pour la richesse de ses enseignements et pour les valeurs humaines développées à løécole, qui me permettent aujourdøhui de devenir doctorante en sciences agronomiques à løINRA.



# **Sommaire**

Introduction	1
1ere partie : Methodologie	5
TERE PARTIE : IVIETHODOLOGIE	
Le choix des acteurs enquêtés	6
1. La phase exploratoire	
2. La phase d'enquêtes	7
2.1. Le choix des agriculteurs	
2.2. Le choix des autres acteurs	9
Le guide døentretien	10
1. La construction des champs deinvestigation	
2. Les quatre champs døinvestigation du guide døentretien	
3. Le déroulement général des entretiens	11
Løanalyse des entretiens : une analyse de discours	12
2EME PARTIE: LE DISPOSITIF DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LONS-LE-SAUNIER	
I. Presentation de la zone détude	
1. La zone à « enjeu eau »	
2. Léchantillon déagriculteurs enquêtés	1/
II. LA CONSTRUCTION DU DISPOSITIF DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LONS-LE-SAUNIER .	21
1. Une construction progressive, alternant phases d'accords et de conflits	
1.1. Période 1, les négociations des conventions	
1.2. Période 2, réflexion sur « løagriculture et la qualité de løau »	
1.3. Période 3, tensions et blocages des négociations	
1.4 La poursuite des négociations	
2. La mise en place døune protection de læau par løagriculture biologique dans la DUI	
2.1. Lønfluence réglementaire et løntervention de nouveaux acteurs	
2.2. Une rupture du partenariat entre la municipalité et le monde agricole	30
3EME PARTIE: LE REGARD DES AGRICULTEURS SUR LES NOUVELLES MESURES DE PROTECT	PION .
DE L'EAU	.ION
I. Une qualite de l'eau controversee	33
1. Une contestation sur la réalité du problème de lœau et sur lœquité des décisions	
institutionnelles	
2. Une contestation sur la délimitation géographique de la zone à « enjeu eau » et sur	
acteurs impliqués	
7 I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	35



re to upgrade to	on de løeau	35
d Pages and Expanded Features	one de protection	36
	scientifique	37
	œau et de polluants mal établie	
3.2. Une connaissance lacunaire s	sur les mécanismes de dégradation des produits	38
	C I	
UN RAPPORT AMBIVALENT A LØAGRICUI	LTURE BIOLOGIQUE	41
1. Le débat public, premiers argume	nts justifiant le refus de la bio	41
1.1. Un système irréaliste qui va	à læncontre de la société	42
1.2. Une agriculture passéiste ma	nquant de sérieux	42
	zone, la confirmation doun refus catégorique co-économiques renforcés par læxemple doune	43
2.2. Un intérêt pour la technique	mais le refus « de passer en bio »	45
CONCLUSION GENERALE		49
BIBLIOGRAPHIE		51
LISTE DES DOCUMENTS		53
TABLE DES SIGLES		54
Annevec		55

## Introduction

« Lons-le-Saunier protège ses eaux grâce à ses cantines bio. La ville jurassienne encourage la conversion des agriculteurs entourant les puits de captage en leur offrant un débouché municipal » titre les Echos le 23 Mars 2010. La démarche globale de protection de lœau et de développement des filières biologiques mis en place à Lons-le-Saunier intrigue et séduit la presse. En janvier 2010, le hors série du magazine Sciences et Avenir titrait son édito « De Lons-le-Saunier à Copenhague ». Cet intérêt pour Lons-le-Saunier est-il donc un phénomène conjoncturel lié au sommet de Copenhague ? Pas seulement. Le cas de Lons-le-Saunier sert dœxemple depuis plusieurs années au débat sur « le rôle de lœagriculture biologique pour protéger les ressources en eau » porté par les Organismes Professionnels et associations dœagriculture biologique (Interbio Bretagne en 2008, par exemple).

La démarche de Lons-le-Saunier répond tout d'abord à lætat døalerte souligné par løInstitut Français de lø Environnement dans son rapport de 2006, sur la qualité des eaux françaises qui informe que près de 50% des points de mesure effectués en eaux de surfaces sont de qualité moyenne à mauvaise en produits phytosanitaires, avec une contamination des eaux souterraines de 61%. La protection de lœau devient une situation dœurgence, la réglementation søaffermit et mobilise les ministères de lænvironnement, de la santé et de løagriculture. En 2009, le Grenelle de løenvironnement identifie des captages døeau potable prioritaires<sup>2</sup> et exige un plan døactions døici 2012 pour mettre en place une protection. Par ailleurs, la démarche de Lons est prise en exemple dans un contexte où løagriculture biologique est en plein essor. Selon les statistiques de løAgence Bio et du ministère de l\( agriculture, la consommation nationale de produits biologiques augmenterait de 10% par an depuis ces dix dernières années, avec une augmentation de 5% de la SAU française conduite en agriculture biologique entre 2007 et 2008 (représentant au total 2,6% de la SAU en France). Ainsi, løagriculture biologique est un phénomène de société important qui suscite depuis le Grenelle de 2006 løintérêt des politiques, notamment par le plan « agriculture biologique : Horizon 2012 » du ministère de l\( agriculture qui incite \) à l\( antroduction des produits biologiques dans la restauration collective.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Annexe 1. La réglementation sur lœau et løorganisation de la protection de lœau en France

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les critères retenus pour lødentification des 507 captages prioritaires sont de trois ordres : løtat de la pollution de løau par les nitrates et les produits phytosanitaires, la réhabilitation des captages abandonnés et løinstauration døune protection pour les captages isolés, løenjeu démographique du captage (niveau de consommation de løau).



Unlimited Pages and Expanded Features

de société, la démarche de Lons-le-Saunier pose des en agronomie, au sujet de lømpact de løgriculture

biologique sur la qualité des eaux ainsi qu'en sciences sociales, sur les dynamiques de changement de pratiques agricoles en réponse aux préoccupations environnementales.

Concernant la question agronomique, Girardin P. et Sardet E. (2003) comparent lømpact environnemental de sept cahiers des charges døagriculture biologique est celui qui répond le mieux à la préservation de la qualité des eaux souterraines. Cependant, c'est le cahier des charges de la production intégrée qui respecte le mieux lønsemble des six composantes de lønvironnement étudiées (eau, air, sol, biodiversité, ressources non renouvelables, paysage). Le système de polyculture élevage étudié par Benoît et al (2005), montre en revanche des risques de lessivage importants par løffet du retournement des prairies (qui génère une libération massive des flux de nitrates dans le sol) et rappelle løffet de désynchronisation entre les besoins en azote de la plante et la fourniture en azote du sol provenant des engrais organiques, déjà évoqué par Polwlson et al (1989) et Bergstrom et al (1999).

D'autres travaux de recherche associant agronomie et sciences sociales ont tenté quant à eux de comprendre comment initier et conduire un changement de pratiques agricoles à løéchelle døun territoire pour protéger lœau. Chia et al (1999) citent quatre programmes de recherche importants qui ont abordé cette question, comme le programme « Agriculture, environnement Vittel, Agrev » (1989-1995) dont løbjectif était « de définir des pratiques agricoles innovantes et de préciser les conditions de leur adoption par les agriculteurs », de façon à réduire les nitrates et les pesticides dans les eaux minérales de Vittel sur une zone de 3500 ha. Benoît et al (2008) indiquent que « le territoire devient løbjet central de négociations posées initialement sur lœau » et que « mettre au point une innovation territoriale repose sur une activité prospective partagée ». Ils se réfèrent à deux opérations de développement territorialisé mises en place en Saône et Loire et évoquent løpération Ferti-Mieux (1990) qui correspond en « un ensemble de conseils et de démonstrations mis gratuitement à disposition døun groupe døagriculteurs dans une région naturelle qui søengage dans une action volontaire de protection de la ressource en eau ».

Plus récemment le projet de recherche Agriculture Biologique et Périmètres de Captage (ABiPeC) qui regroupe trois équipes de recherche dont deux de l'INRA (département des

Unlimited Pages and Expanded Features

pement) et une de løISARA (Ecole døingénieurs en travaux sur les incitations locales à la conversion en

agriculture biologique dans les aires døalimentation de captage døau (AAC3), en søintéressant notamment aux modes de gouvernance territoriale et aux transformations des exploitations agricoles. Notre étude s'inscrit directement dans ce projet. La démarche globale de Lons-le-Saunier est en effet apparue comme un exemple important pour appréhender cette thématique, or elle n'avait fait l'objet d'aucun travail scientifique jusqu'à présent. La seule connaissance préalablement obtenue reposait sur la communication de Lons diffusée par la presse, qui présente certaines imprécisions, comme nous avons pu le constater au cours de notre travail. Centrée sur les jeux d'acteurs c'est-à-dire les relations entre des acteurs autour d'un enjeu particulier, l'étude réalisée a visé à reconstituer le dispositif de protection de l'eau potable mis en place à Lons le Saunier, à identifier les différentes étapes de sa construction jusqu'à nos jours. Pour ce faire, nous avons réalisé une enquête avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dispositif, principalement les gestionnaires de l'eau et les agriculteurs exploitant des terres sur le BAC approvisionnant la ville de Lons, afin de recueillir leur point de vue sur les actions de préservation de la qualité de l'eau. Nous inspirant du courant de la sociologie pragmatique (Boltanski, Thévenot, 1991), nous avons été particulièrement attentifs à rendre compte des phases d'accords et de conflits entre ces différents acteurs, afin d'expliquer l'évolution du dispositif dans le temps. Ce travail a été mené dans le cadre d'un stage de six mois, correspondant à notre stage de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'ESITPA.

Nous présenterons dans une première partie la méthodologie utilisée dans cette étude, puis dans une deuxième partie notre zone détude. La troisième partie est consacrée à la construction du dispositif de protection de l'eau mis en place et à son évolution dans le temps, puis dans une dernière partie nous nous nous intéresserons plus particulièrement aux points de vue des agriculteurs concernant la qualité de l'eau, d'une part, et l'agriculture biologique, d'autre part, afin de comprendre leurs réticences actuelles vis-à-vis des nouvelles mesures de protection de l'eau envisagées par la municipalité de Lons-le-Saunier.

\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les AAC ou Bassin døalimentation de captage (BAC) correspondent aux domaines géographiques où ont lieu les apports d'eau permanents ou temporaires alimentant une nappe. Ces entités géographique renvoient au Grenelle de løenvironnement qui impose la délimitation des BAC « Grenelle » pour les captages identifiés prioritaires.





1<sup>ère</sup> partie :

**Méthodologie** 

Notre étude a pour objectif de comprendre les jeux døacteurs mis en place à Lons-le-Saunier pour préserver la qualité de son eau potable. Nous cherchons ainsi à identifier les **acteurs** concernés par le projet, leur niveau de participation et les **relations** qui se sont construites entre eux, en nous focalisant à la fois sur leurs **conceptions** de la « protection de løau » mais aussi sur la façon dont ils perçoivent løagriculture, notamment celle qui est développée sur un territoire où sont définis des enjeux de protection de løau. Pour répondre à ces objectifs, nous avons fait le choix de faire des enquêtes, réalisées selon la méthode de løentretien compréhensif<sup>4</sup>, soit un entretien non directif proche de la discussion, qui a pour intérêt de faciliter løchange mais aussi døexplorer plus en profondeur les représentations des personnes enquêtées. Notre travail søinscrit donc dans une démarche inductive<sup>5</sup>, appartenant au champ de la sociologie compréhensive<sup>6</sup> de løaction.

Cette démarche nømpose pas une marche à suivre précise, mais apporte plutôt un cadre de travail, notamment concernant le déroulement de løtude qui se fait généralement en trois grandes étapes, avec au commencement une phase exploratoire, suivie døune phase døntretiens compréhensifs, puis døune phase dønalyse de discours.

Ainsi la planification de notre étude sœst faite selon ce déroulement.

La phase exploratoire a duré 2 mois (de février à fin mars) et a permis une première entrée en matière concernant la question de lœau potable et de lægriculture, via une recherche bibliographique (articles scientifiques, bulletins de communication dørganismes officiels, presse agricole, etc.). Elle a aussi permis une initiation à la démarche sociologique, notamment à la sociologie compréhensive grâce à une présentation générale de la démarche, complétée par une étude bibliographique (ouvrages). Parallèlement, une première exploration

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Løentretien compréhensif correspond a une méthode døenquête particulière qui considère le terrain non pas comme une « instance de vérifications » døune problématique mais au contraire comme le point de départ døune problématisation. Løentretien sert alors de support døexploration. Il construit « løobjet scientifique » et utilise un matériau souple de façon à en explorer toutes les dimensions (Kaufmann J-C, løentretien compréhensif).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La démarche inductive se diffère de la démarche hypothétique-déductive, dans le sens où løon ne pose pas døhypothèses au départ.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La sociologie compréhensive est une méthode qualitative qui a pour but « de comprendre plus que de décrire systématiquement ou de mesurer » (Kaufmann J-C, løentretien compréhensif).



par une étude bibliographique (presse, bulletins de ne première phase déenquêtes dites « enquêtes

exploratoires » réalisées au mois de mars en la présence des maîtres de stage.

<u>La phase dœnquêtes</u> sœst déroulée dœvril à mai, sur 3 semaines (semaines 16, 18 et 21). Elles ont été planifiées de façon discontinue avec respectivement une et deux semaines døintervalle, dédiées à lœmélioration du déroulement des entretiens dœngriculteurs et à la préparation des entretiens auprès des autres acteurs. Ces semaines permettaient aussi de dresser un premier bilan des actions mises en place.

La phase døanalyse søest quant à elle déroulée de juin à mi juillet.

Revenons maintenant sur la méthodologie qui a été mise en place dans le cadre de cette étude afin dœxpliquer comment sœst fait le choix des acteurs enquêtés, comment ont été construits les entretiens et comment ils ont été analysés.

## Le choix des acteurs enquêtés

Les sept acteurs qui ont été enquêtés pendant la phase exploratoire nont pas été choisis de la même façon que les vingt trois autres qui ont été interviewés durant la phase d'enquête proprement dite.

En effet, pour les enquêtes exploratoires løbjectif a été dæntrer en contact avec les <u>organismes</u> qui encadrent le projet, afin de leur présenter notre étude mais surtout afin de comprendre le contexte « formel<sup>7</sup> » dans lequel se construit la protection de læau à Lons-le-Saunier. En revanche pour les enquêtes compréhensives, løbjectif a été de rencontrer des <u>acteurs ciblés</u>, afin de comprendre le rôle « informel » joué par chacun dæux dans le projet (obéissant à un profil social particulier et à des conceptions individuelles de la qualité de læau et de læagriculture que nous cherchons à identifier).

## 1. La phase exploratoire

Les personnes enquêtées durant la phase exploratoire ont donc été choisies pour les fonctions quœlles occupent dans des organismes, qui ont été préalablement ciblés pour leur importance dans la protection de lœau potable de Lons.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le « contexte formel » fait ici référence au contexte officiel dans lequel søest construit le projet de lœau, comme les actions irréfutables qui se sont mises en place et les acteurs dont il est certain quøils aient joué un rôle important.



Unlimited Pages and Expanded Features

protection du captage, (ii) le responsable du pôle environnement-aménagement de la Chambre døagriculture du Jura, (iii) le responsable du dossier captage de Lons de løAgence de læau Rhône Méditerranée et Corse, (iv) le président du GVA Val de Seille et (v) la responsable døINTERBIO Franche Comté (Cf. Figure n°1. Présentation des acteurs enquêtés).

Dans les faits, les enquêtes exploratoires ont joué un rôle important dans lørganisation de la phase d'enquête, puisquœlles nous ont permis de constater que le changement des pratiques agricoles sur la zone nøa donné lieu quœ une seule conversion en agriculture biologique (contrairement à løidée que løon søtait faite par løtude bibliographique) et que des tensions entre la ville et les agriculteurs sont actuellement présentes sur la zone des puits.

Il nous est alors apparu important de comprendre le projet dans sa globalité, tout en nous focalisant sur la profession agricole, afin de saisir comment le changement des pratiques agricoles pour protéger lœau est perçu et comment il sœst mis en place. Ce choix sœst fait dans la mesure où ces changements apparaissent primordiaux pour protéger lœau (au vu des actions préventives exclusivement ciblées sur les pratiques agricoles) mais également, parce que ces changements semblent difficiles et sources de tensions entre la ville et les agriculteurs depuis quelques années. Cœst pourquoi nous avons décidé dœnquêter un grand nombre dœagriculteurs.

# 2. La phase d'enquêtes

Pour la phase dœnquête nous avons fait le choix de rencontrer un large panel dœngriculteurs mais aussi dœnutres acteurs, notamment les partenaires de la ville de Lons-le-Saunier pour découvrir les autres projets menés par la ville et la façon dont ils sont gérés.

#### 2.1. Le choix des agriculteurs

Le choix des agriculteurs sœst fait à partir døune liste établie par la Ville de Lons-le-Saunier qui identifie tous les agriculteurs concernés par les deux périmètres de protection de captage rapprochés (PPR1 et PPR2) et le périmètre de protection éloigné (PPE), soit 22 agriculteurs dont les sièges dœxploitation sont compris sur six communes environnant les puits de captage de Lons. Compte tenu du nombre dœgriculteurs concernés par la zone, nous nœavons pas réalisé dœchantillonnage strict ; mais nous avons au contraire essayé de rencontrer un maximum dœgriculteurs, afin de comprendre læorganisation globale de lægriculture sur la zone par une diversité de points de vue.

# Organismes Professionnels Agricoles (9)

Chambre døAgriculture (7), GVA Val de Seille (1) InterBio (1), technicien de coopérative (1)

# Municipalité de Lons-le-Saunier (4) Services techniques des Eaux (3), responsable de la cuisine centrale (1)

# Services administratifs døÉtat (2)

Agence de lœau RMC, Agence de la santé (anciennement DDASS)

# Agriculteurs (15)

Figure n°1. Les acteurs rencontrés : de nombreuses enquêtes au sein du milieu agricole et de la ville de Lons-le-Saunier

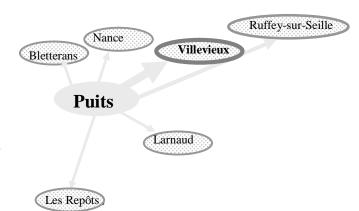
Source personnelle

-----

Tableau n°1. La répartition des agriculteurs enquêtés par rapport aux périmètres de protection rapprochés : une bonne représentativité de løéchantillon *Source personnelle* 

	PPR1	PPR2
Agriculteurs enquêtés	9	14
Proportion		
døagriculteurs	75%	70%
enquêtés dans la zone		

Figure  $n^{\circ}2$  : Localisation des communes enquêtées Source personnelle





lteurs enquêtés soit représentatif de lænjeu eau sur la règles à suivre: (i) enquêter des agriculteurs dont le

siège dœxploitation se trouve sur la commune de captage (Villevieux) et des agriculteurs dont le siège dœxploitation se situe sur une autre commune, (ii) enquêter des agriculteurs concernés par les différents périmètres, voire des agriculteurs concernés par plusieurs périmètres à la fois, (iii) enquêter des agriculteurs en agriculture biologique concernés par la protection de lœau de Lons et des agriculteurs en agriculture biologique qui ne sont pas concernés.

Nous avons rencontré au total 14 agriculteurs (soit 70% des agriculteurs concernés par le PPR2), dont neuf agriculteurs qui sont également concernés par le PPR1, soit les 3/4 des agriculteurs concernés par le PPR1 (Cf. Tableau n°1). Concernant la répartition par commune ce panel døagriculteurs nous a permis døenquêter huit agriculteurs de Villevieux, soit plus de la moitié des agriculteurs de la commune. Notons que les six autres agriculteurs se répartissent sur cinq communes : Bletterans, Nance, Larnaud, Les Repôts et Ruffey sur Seille, et que sur ces communes le nombre døagriculteurs est peu important (Cf. Figure n°2). Ainsi, løensemble de ces enquêtes a selon nous, une bonne représentativité de løactivité agricole sur la zone à enjeu eau.

#### 2.2. Le choix des autres acteurs

Si nous avons essayé dœtre le plus exhaustif possible dans nos enquêtes auprès des agriculteurs, nous avons en revanche dû limiter les autres enquêtes aux acteurs qui nous ont paru avoir une importance dans le projet (confirmée par les agriculteurs et la ville de Lons). Ainsi nous avons rencontré les personnes fréquemment citées par les agriculteurs, comme un technicien de coopérative et une ancienne ingénieure de la Chambre dægriculture du Jura, ainsi quœun technicien en agrobiologie de la Chambre dægriculture du Jura (évoqués par les deux agriculteurs en agriculture biologique sur la zone de captages). La conseillère de gestion de la Chambre dægriculture à laquelle les agriculteurs faisaient beaucoup référence, a quant à elle été enquêtée par téléphone. Nous avons aussi rencontré un acteur de la ville impliqué dans la restauration collective de la municipalité, soit le directeur de la cuisine centrale. Parallèlement nous avons poursuivi læxploration du projet en retournant à la Chambre dægriculture du Jura pour consulter des archives et enquêter le responsable du service foncier (ayant joué un rôle important conformément au témoignage de læncienne ingénieure de la Chambre). Enfin, deux personnes de læAgence de Santé (anciennement DDASS) et le maire de Villevieux ont été également interviewés.



Le guide dœntretien se distingue du questionnaire puisquøil ne constitue pas une liste de questions à poser, mais sert plutôt døappui au déroulement de læntretien. En effet, le guide dæntretien est constitué de questions permettant de démarrer læntretien et de relancer læchange. Un guide dæntretien unique a été fait pour les enquêtes auprès døagriculteurs ; à partir duquel nous avons élaboré ceux destinés aux autres acteurs enquêtés. La méthodologie qui suit, sur la construction du guide dæntretien, se fera en référence au guide pour les agriculteurs (présenté en annexe n°2).

Sans constituer un questionnaire précis, le guide dœntretien est néanmoins construit autour de grands thèmes que løn peut considérer comme des champs dønvestigation, qui permettent ainsi døaborder différents aspects du projet avec lænquêté. Ces thèmes ont été choisis minutieusement dans la mesure où ils doivent permettre dæxplorer les différents éléments qui constituent le point de vue de løgriculteur, éléments a priori non connus par lænquêteur.

### 1. La construction des champs dønvestigation

Ces champs døinvestigation ont pu être identifiés après un premier travail, où nous avons répertorié toutes les <u>informations</u> nécessaires, selon nous, à la compréhension des actions mises en place par lænquêté. Une fois ces informations listées, nous les avons regroupées de façon à y associer une <u>question globale</u>, qui permette døamorcer læchange avec lænquêté, tout en le laissant libre de ses propos et des informations à apporter. Nous sommes en effet dans une démarche compréhensive, où nous ne nous intéressons pas uniquement à « løinformation », mais également à la façon dont cette information est donnée (au langage, au choix des mots), constituant en soit des éléments døanalyse. Ces questions ont été formulées de sorte quøil soit demandé à la personne de narrer des actions concrètes pour obtenir plus facilement son point de vue, puisquøil est alors donné librement et dans un climat de confiance. Prenons un exemple.

Est-ce que vous pouvez me raconter comment la profession agricole est intervenue dans le projet ? Cette question a été retenue de façon à cibler la nature des interventions de la profession agricole (qui, quand, comment), la nature des revendications de la profession agricole, mais aussi de manière à recueillir le point de vue de løgriculteur sur la profession agricole.

Puisque nous demandons à lænquêté de raconter les choses librement, tout en cherchant à diriger læntretien de façon à collecter des éléments dænformation précis, il a été indispensable



par grands thèmes que lœnquêteur doit en réalité se døinvestigation. Il søagit en effet, de quatre grands

thèmes qui permettent à lænquêteur de ne pas perdre de vue les sujets autour desquels il est impératif døapprofondir les propos de lænquêté, même si ces derniers sont anecdotiques ou semblent ne pas avoir de lien direct avec le sujet.

### 2. Les quatre champs døinvestigation du guide dæntretien :

Voici les quatre grands thèmes à partir desquels nous avons cherché à explorer les différents aspects et représentations de la protection de lœau de Lons. (Cf. annexe n°2)

- løémergence de la problématique « eau » sur la zone, dont le but est de comprendre comment søest construite la représentation des agriculteurs de « løenjeu eau » et notamment de comprendre comment ils en parlent.
- le dispositif de protection de lœau, dont le but est de cibler les actions qui ont marqué lœagriculteur, les personnes auxquelles il apparente le projet et dødentifier le point de vue de lœagriculteur.
- les répercussions du dispositif sur les pratiques de la griculteur, pour comprendre comment le changement de pratiques a pu se faire, avec quels objectifs et sous quelles contraintes. Ce champ de application permet dans le même temps de comprendre comment la griculteur travaille, quelles sont ses contraintes et la façon dont il perçoit le métier de agriculteur.
- Point de vue de léagriculteur sur léagriculture biologique. Le but est dédentifier la conception que léagriculteur de léagriculture biologique et de saisir la façon dont il en parle.

Pour caractériser le <u>profil sociologique</u> de løagriculteur, nous avons également renseigné en fin d'entretien une fiche reprenant différentes informations sur l'agriculteur enquêté (âge, niveau de formation, situation familialeí ) et les caractéristiques technico-économiques de son exploitation (Cf. Annexe n°2).

## 3. Le déroulement général des entretiens

Les 14 entretiens déagriculteurs se sont faits sur léexploitation, généralement au bureau ou au domicile de léagriculteur. Deux entretiens ont donné lieu à un tour de plaine.



près demande doautorisation, sauf pour un entretien où Les autres ont accepté doêtre enregistrés, avec parfois

cependant quelques réticences. La confidentialité du projet leur a bien été précisée.

Les entretiens ont duré entre 45 minutes pour le plus court et 3h40 pour le plus long. La durée moyenne des entretiens est de 2h30.

Ces entretiens ont tous été démarrés de la même façon, soit par une rapide présentation de loétude et des objectifs de loenquête. Puis nous avons entamé loentretien par la thématique de loeau (coest apparu comment ce problème de qualité de loeau?), de façon à lancer loentretien le plus simplement possible et dans la cohérence du projet doétude, précédemment présenté à loagriculteur. Par la suite, chaque entretien soest déroulé de façon spécifique.

### Løanalyse des entretiens : une analyse de discours

Dans løbjectif de comprendre les jeux døacteurs, løétude søarticule autour de deux approches : celle qui consiste à identifier les actions de protection de løeau potable de Lons-le-Saunier et celle qui consiste à comprendre comment ces actions ont été portées par les différents acteurs, notamment comment celles-ci ont été perçues par les agriculteurs. Ces deux approches font appel à un travail døanalyse différent, se concrétisant dans le déroulé du stage par deux phases døtude distinctes. La reconstitution historique des actions mises en place fait en effet appel à un travail de recherche søappuyant sur plusieurs supports døinformation (archives et entretiens) tandis que le travail de compréhension des jeux døacteurs fait appel à un travail døanalyse de discours.

La première étape a été de sélectionner et de réécouter cinq entretiens qui nous paraissaient intéressants par la richesse de leur contenu (livrant de nombreux points de vue différents), afin dødentifier les différentes dimensions du projet de protection de løeau mis en avant par ces agriculteurs dans leur discours. Ces entretiens ont été intégralement retranscrits et découpés selon les grandes thématiques identifiées à travers leur discours. Ce travail a alors permis døbtenir une première grille døanalyse<sup>8</sup> autour de trois thèmes : la municipalité, løeau et løagriculture biologique. Nous avons alors créé trois fichiers thématiques à løntérieur

\_

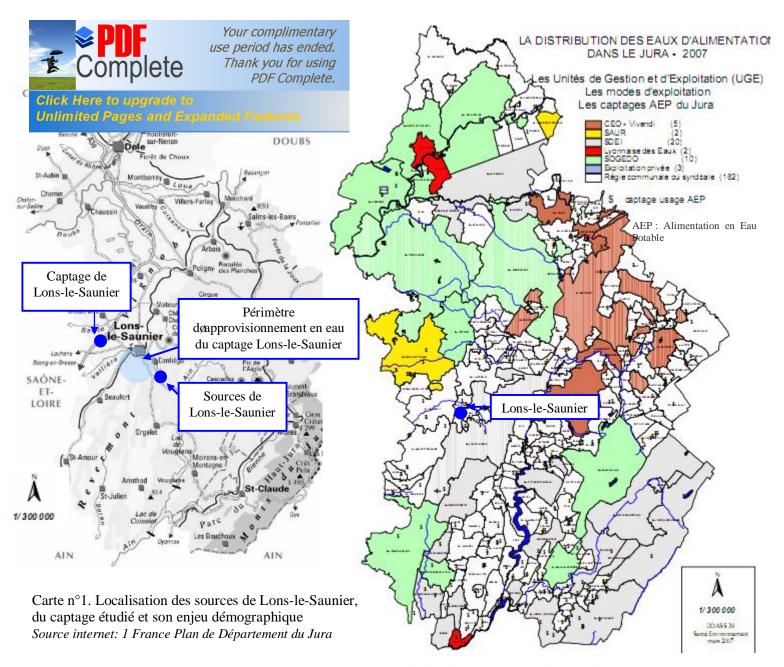
<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Nous avons tout døabord obtenu une grille de cinq thèmes : læau, la municipalité, løagriculture biologique mais aussi les pratiques agricoles et la profession agricole. Or concernant les pratiques agricoles et la perception de la profession agricole, la densité de løinformation récoltée aurait nécessité un travail døapprofondissement important, notamment sur le profil sociologique de løagriculteur et de son réseau professionnel. Il søagit døune analyse à part entière, qui nøa donc pas été menée dans le cadre de cette étude. Nous avons alors réduit la grille selon les trois thématiques qui permettent de comprendre les jeux døacteurs au sujet de la protection de løeau.



tous les passages des neuf autres entretiens qui søy acun de ces fichiers, en identifiant les différentes sous-

thématiques développées par les agriculteurs (par exemple les périmètres de protection dans le fichier eau). Nous avons alors trié le discours de chacun en fonction de ces sous-thèmes, de façon à obtenir une vision globale des différentes idées développées à ce sujet et des différents points de vue des agriculteurs (points déaccord et de désaccord éventuellement).

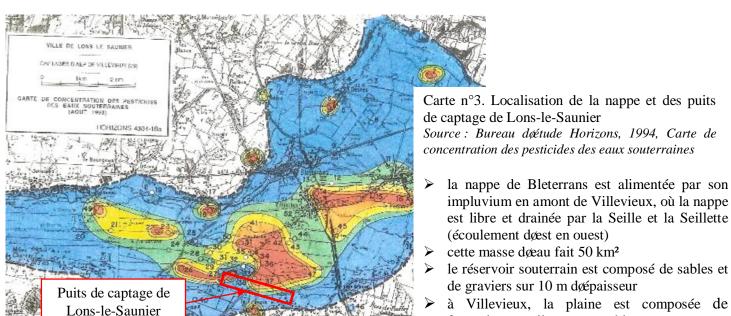
Pour commencer cette analyse, présentons tout dont de la construction du diapositif puis présentons le discours des agriculteurs sur locau, la municipalité de Lons et lorgique.



Carte n°2. Distribution des eaux døalimentation dans le Jura en 2007 : la régie, un mode de gestion de lœau minoritaire dans le département. Source : DDASS, 2007, Synthèse sur la qualité de lœau distribuée et la protection des captages dans le département du Jura. Période 2004-2006.

formations argileuses et sableuses permettant

une perméabilité de 10<sup>-5</sup> à 10<sup>-4</sup> m/s





2<sup>ème</sup> partie :

# Le dispositif de protection du captage de Lons le Saunier

#### I. Présentation de la zone détude

Løanalyse de jeux døacteurs présentée dans ce rapport porte sur la protection du captage de Lons-le-Saunier, situé sur la commune de Villevieux à 15 km de Lons. Afin de bien comprendre notre zone døétude et les enjeux de sa protection, il convient alors de présenter la ville de Lons (ses caractéristiques géographiques et humaines), sa gestion de løeau puis de présenter la zone de Villevieux. Enfin nous présenterons dans une seconde partie, les caractéristiques des agriculteurs enquêtés.

### 1. La zone à « enjeu eau »

Lons-le-Saunier est la préfecture du département du Jura situé en région Franche-Comté. Cette ville est localisée au pied du massif du Jura, entre la plaine céréalière de la Bresse qui sœtend au nord, nord-ouest de Lons et la zone viticole du Revermont prolongée par une zone dœlevage, qui sœtend à læst sur les premiers plateaux (Cf. Carte n°1 et annexe n°4). La ville de Lons-le-Saunier compte 18000 habitants. Son activité est essentiellement concentrée dans le secteur tertiaire, notamment par les services administratifs (préfecture). Un tissu industriel entoure la ville mais reste peu développé, en revanche lœctivité touristique est florissante.

La ville de Lons-le-Saunier a la particularité de fonctionner en régie communale pour la restauration collective<sup>9</sup> mais également pour løalimentation en eau potable<sup>10</sup> de sa population et de six communes environnantes : Conliège, Marconnay, Montmorot, Courbouzon, Perrigny et Montaigu. La gestion de løeau en régie communale se fait par le Service des Eaux de la Ville de Lons-le-Saunier (nommé STE<sup>11</sup> dans cette étude) et permet døalimenter plus de 25000 habitants. Le réseau døau potable provient du captage de Lons-le-Saunier et provient également de trois sources situées à Conliège et Revigny, à 5 km de Lons au pied du premier plateau (Cf. Carte n°1). Le captage de Lons-le-Saunier pompe løeau døune nappe alluviale

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La cuisine centrale de la ville livre plus de 5000 repas/j sur 48 communes, soient 3000 repas pour les groupes scolaires, 1000 repas pour les hôpitaux, 500 repas pour les maisons de retraites et 500 repas consommés au restaurant municipal.

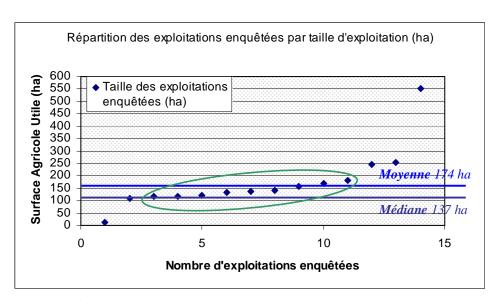
<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> La gestion en régie communale signifie que cœst la ville de Lons qui exploite et distribue lœau potable. Elle ne fait donc pas recours à une délégation de service public qui consiste à faire exploiter son captage par une entreprise privée, cas majoritairement pratiqué par les autres villes du département (Cf. Carte n°2).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> STE : Service Techniques des Eaux de la ville de Lons-le-Saunier (dénomination de source personnelle).

Tuoicua ir 2. Tunio aco enpromisione enquetées

Source personnelle

<b>Exploitations</b>	SAU (ha)
E3	11,5
E10	107,0
E7	115,0
E8	115,0
E5	120,0
E9	134,5
E13	135,0
E1	140,0
E11	157,0
E14	170,0
E12	180,0
E6	246,0
E2	253,0
E4	550,0



Graphique n°1 : Répartition des exploitations enquêtées par taille dœxploitation. Source personnelle

\_\_\_\_\_\_

Tableau n° 3 : Références agricoles du Jura

Source : Agreste 2007

Surfaces agricol	es (ha)
STH	95
	700
Prairies	28
	500
Céréales	39
	921
Oléagineux	10
	325
Vignes	2 240
Agriculture biologique	8 483



Cultures (en quintaux)		
Céréales		
Blé	1 254	
	950	
Maïs	655 500	
Orge	518 800	
Avoine	25 000	
Oléagineux		
Colza	125 020	
Tournesol	118 260	
Soja	38 480	
Plantes fourragères	1 031	
	778	
Vin (en AOC)	80 850 hl	



Unlimited Pages and Expanded Features

Seillette, Sedan, Madeleineí (Cf. Carte n°3 et annexe ouvre les 2/3 de la consommation totale, soit 17000

hab. Il alimente alors le réseau haut de la ville et les communes de Conliège et de Marconnay, et constitue une réserve importante pour alimenter løensemble du réseau. Le volume dœau prélevé est de 2 millions de litres en moyenne. Le captage de Lons nœst pas situé en zone vulnérable et il existe un contrat de rivière pour la Seille. Cette zone se rattache au bassin hydrologique Rhône Méditerranée et Corse et fait partie du bassin versant de la Seille. Ce captage a été classé BAC Grenelle en 2010.

C'est plus précisément à Villevieux que se situe le captage de Lons. Il s'agit d'une commune rurale composée de moins de 700 habitants dont 11 agriculteurs (quelques commerces, un industriel et ces 11 exploitations agricoles constituent son tissu économique). Elle est située dans la petite région agricole de la Bresse<sup>12</sup>, dans une plaine céréalière caractérisée par des pratiques agricoles intensives, permettant de bons rendements (de løordre 80qtx/ha de blé contre 58qtx/ha de blé équivalent à la moyenne du Jura) et suivant la rotation majoritaire blémaïs-colza-tournesol.

## 2. Løchantillon døagriculteurs enquêtés

Pour rappel, nous avons enquêté 14 agriculteurs concernés par le captage de Lons, dont les caractéristiques individuelles sont présentées en annexe n°5. Parmi les agriculteurs enquêtés, huit sont céréaliers, six sont éleveurs en polyculture-élevage bovin (principalement allaitant). Quatre d'entre eux ont développé une seconde activité (entreprise de drainage par exemple). La production céréalière domine notre zone dœnquête, au détriment de la prairie : six

agriculteurs ont arrêté la production laitière de leurs parents au profit de la grande culture ou du maraîchage pour E13<sup>13</sup> et parmi les éleveurs enquêtés, seuls E8 et E9 sont exploitants sur Villevieux.

La taille des exploitations enquêtées varie entre 11 ha et 550 ha, pour un moyenne de 174 ha. Notre échantillon est composé døun groupe døexploitations comprises entre 115 ha et 180 ha et de 4 exploitations de taille dispersée qui se détachent du groupe (Cf. graphique n°1).

Concernant le parcours des agriculteurs, tous sont issus du milieu agricole et ont repris léexploitation de leurs parents, à léexception dé personne de leurs parents de leurs p

-

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. Annexe n°4. Localisation et OTEX de la Petite Région Agricole de la Bresse et tableau n°3. Références du Jura

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>Pour respecter løanonymat des agriculteurs, nous les désignerons par un numéro associé à la lettre E (Enquêté).

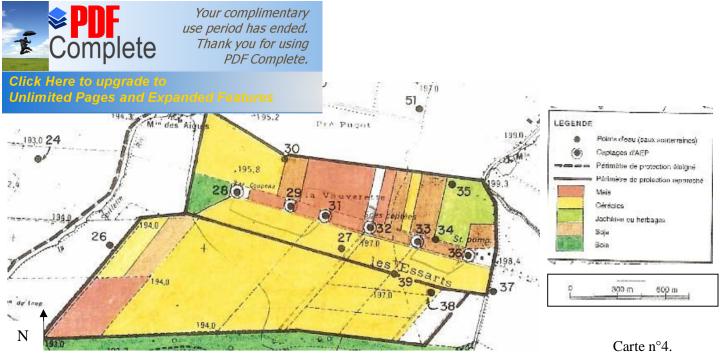


Unlimited Pages and Expanded Features

if du milieu agricole. Concernant longe de agriculteurs, et sont en fin doactivité (trois agriculteurs sont à la

retraite). Lœutre moitié plus jeune est constituée de griculteurs ayant leur carrière en perspective.





Assolement autour des puits de captage de Lons-le-Saunier en 1989 Source : Bureau détude Horizons, 1997, carte de léactivité agricole en 1989

#### Encadré n°1: Baux environnementaux de 1989.

En août 1989, un avenant aux baux passés entre les agriculteurs locataires de la zone døinterpuits et le STE est mis en place. Il interdit la mise en place des cultures et oblige une remise en herbe sans fertilisation. Ce bail environnemental est donc la première démarche préventive mise en place sur la zone, le premier accord passé avec le milieu agricole pour protéger læau ; qui amorce ainsi une véritable politique de reconquête de la qualité de læau, portée par Jacques Lançon, le maire de Lons et le directeur du STE.

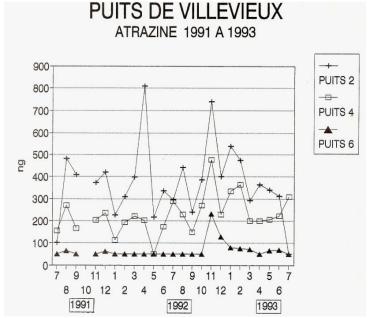
Parallèlement la maîtrise foncière se poursuit, avec comme nouvel objectif de mettre en place des baux environnementaux avec les agriculteurs, pour remettre en prairies les parcelles achetées, voire même pour y développer une agriculture biologique.

Figure n°3: Frise chronologique du dispositif de 1992 à nos jours.

1992-1993 1993-1996 1996-2001 2001-2006 2006-2009 2009-X Négociation des Renouvellement des Renouvellement des Lancement de la Renouvellement 1ères conventions DUP conventions accords (5ans) accords (5ans) jusquøà DUP (3 ans)

Période 1. tensions Période 2. accords et mobilisation collective

Période 3. Tensions et blocages des négociations



Graphique n°2. Evolution des teneurs en atrazine entre 1992 et 1993.

Source : Chambre døagriculture du Jura, 1996, Compte rendu des activités agricoles, Rapport pour la convention de suivi technique, Exercice 1994-1995



## on du dispositif de protection

# au captage de Lons-le-Saunier

## 1. Une construction progressive, alternant phase d'accords et de conflits

Les débuts de la question de lœau sur la zone de Villevieux remontent à læannée 1961, date à laquelle la ville de Lons fait construire la station de pompage dœau sur Villevieux, quœlle exploite dès son début en régie communale. La ville devient alors propriétaire de la zone døinterpuits (7ha) quælle met en location auprès de quatre agriculteurs de Villevieux. Par læffet du pompage de læau, la zone autour des puits søassainit (elle était auparavant marécageuse, constituée de prairies et de forêts humides) et révèle un potentiel agronomique intéressant. Par conséquent, la profession agricole décide de défricher la zone autour des puits au moment du remembrement (en 1965) et crée de grandes parcelles agricoles sur la zone. Les agriculteurs commencent à y mettre en place des cultures, pour lesquelles les pratiques søntensifient au milieu des années 1970. En 1985, le Service Technique des Eaux de Lons (STE) constate alors une pollution de lœau par les nitrates. Il met en place un périmètre de protection autour des puits (sans mesures restrictives) et commence à acheter des terres pour protéger la zone døun développement industriel (Cf. carte n°4. Assolement de la zone 1989). En mars 1989, Jacques Lançon représentant de la liste écologique des Verts est élu à la municipalité de Lons, délégué à la qualité de la vie. Il met en place des analyses dœau mensuelles sur les produits phytosanitaires et constate alors une pollution 14 chronique de lœau par les triazines (atrazine et simazine) et une constante augmentation des nitrates. Læau atteint des pics de 40 mg/l de nitrates (en 1960 le taux était de 5 mg/l). Par conséquent Jacques Lançon décide de mettre en place des actions préventives et lance une véritable politique de reconquête de la qualité de lœau<sup>15</sup> (Cf. Encadré n°1. les baux environnementaux). Jacques Lançon initie la mise en place du dispositif de protection de lœau, que nous allons présenter de façon synthétique en distinguant trois grandes périodes (qui correspondent à lévolution de la relation entre les agriculteurs et la ville) : soit une première période de tensions comprise entre 1990 et 1993, une seconde période døaccords et de mobilisation

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Selon le code de la santé publique mettant en application la directive européenne (98/83/CE), une eau française est potable tant que le taux de nitrates dans lœau ne dépasse pas 50 mg/l et que celui des pesticides ne dépasse pas 100 nanogrammnes/l. La valeur guide européenne estime quant à elle que le taux maximal de nitrates à consommer pendant tout une vie sans présenter aucun risque pour la santé de løindividu, est de 25 mg/l.

<sup>15</sup> Jacques Lançon se réfère à la valeur guide de 25 mg/l.

entre la ville et les agriculteurs, signées en 1993

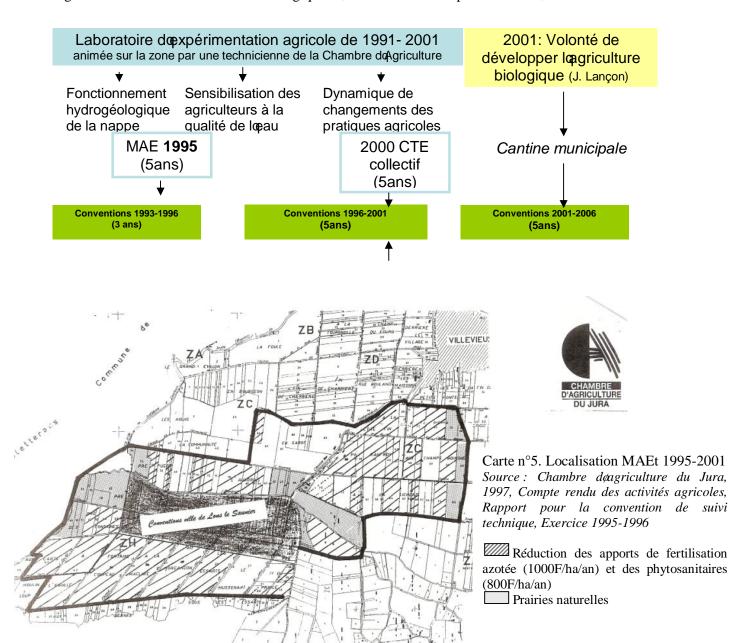
)

La convention passée avec les agriculteurs exigent løinterdiction du recours à løatrazine (désherbant du maïs), soit løéquivalent døune interdiction de la culture du maïs sur 70 ha. Elle exige une réduction des engrais et de produits phytosanitaires de 20% par rapport à la dose X (définie par la méthode du bilan azoté), et enfin la mise en place døun couvert hivernal.

Les agriculteurs propriétaires des parcelles touchent une indemnisation de 1700F/ha/an et les agriculteurs locataires de la ville (soit 30ha) touchent 1100F/ha/an. Les baux environnementaux mis en place en 1989 passent alors sous la forme døune convention et sont indemnisés à 4000F/ha/an.

Cette convention est renouvelable au bout de trois ans et concerne huit agriculteurs. Une rencontre annuelle entre le STE, la DDASS et ces agriculteurs permet de faire régulièrement le point sur lœvolution de la qualité de lœau et sur les pratiques de løannée.

Figure n° 4. La cohabitation ente deux logiques døamélioration de la protection de læau



VILLEVIEUX



pisième période de nouvelles tensions et de blocages, e n°3. Frise historique).

#### 1. 1 Période 1, les négociations des conventions

En 1991, le STE constate un dépassement quasi constant des normes de potabilité pour les pesticides et pour les triazines totales (dont le seuil est fixé à 400 nanogrammes/l). Deux puits ne peuvent alors plus être exploités (Cf. graphique n°2 page précédente). Le STE, Jacques Lançon et le maire de Lons réagissent et rencontrent les agriculteurs de la zone. Ils leur font savoir løurgence de la situation et la nécessité døarrêter les pratiques agricoles « polluantes ». Ils réaffirment également leur volonté døacquérir les terres autour des puits. Les agriculteurs contestent cette position et revendiquent un partenariat avec la ville, de façon à ce quœlle indemnise le changement des pratiques quœlle exige sur la zone des puits. En 1992, les tensions seaccentuent : la qualité de lœau continue de se dégrader et le maire de Lons craint les retentissements de ces évènements sur sa campagne électorale pour les élections législatives de mars 1993. Ainsi à loautomne 1992, le maire accepte des négociations avec la Chambre døagriculture du Jura. Ils se mettent døaccord sur la mise en place døun système de conventionnement entre le STE et les agriculteurs sur une zone de 70 ha au sud des puits (arrêt du maïs, baisse des intrants de 20% et mise en place de couverts hivernaux) et entre le STE et la Chambre døagriculture du Jura pour assurer le conseil et le suivi des pratiques agricoles sur la zone (Cf. Encadré n°2). Depuis une rencontre annuelle entre le STE, la DDASS et ces agriculteurs fait le point sur la qualité de lœau et sur les pratiques de løannée.

#### 1.2. Période 2, réflexion sur « løagriculture et la qualité de løeau »

Cette période est comprise entre 1993 et 2001. Il søagit døune période où les conventions ont été renouvelées sans tensions et où la profession agricole søest fortement mobilisée pour protéger løeau (agriculteurs et Chambre døagriculture). Cette phase correspond alors à une période de réflexion agronomique très dynamique, articulée autour de deux logiques qui se succèdent et qui sont portées par deux acteurs importants (Cf. Figure 4). La première logique concerne la protection de løeau par løamélioration des systèmes agricoles conventionnels. Elle est portée par une ingénieure de la Chambre døagriculture du Jura, qui fait de la zone un « laboratoire døexpérimentation » entre 1991 et 2001, en initiant un travail de réflexion et døbservation important du fonctionnement hydrogéologique de la nappe et des mécanismes de pollutions agricoles. Elle sensibilise les agriculteurs à la problématique de løeau par de



DES PROCEDURES DES PERIMETRES LE JURA - Mars 200 ommunes - syndicats) ages de captages AEP

Unlimited Pages and Expanded Features

Features

(44) - 92 cap

stade enquête publique (71) - 155 cap
stade études préalables (33) - 44 cap
stade délibération (06) - 9 cap
audune démarche (24) - 32 cap

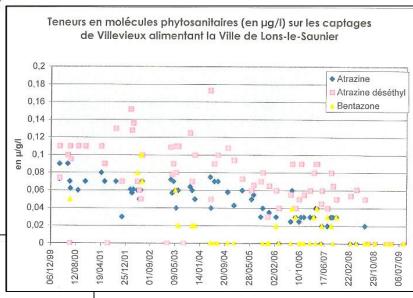
USE n'explotant pas ou plus de captage
(25)

Carte n°6. Etat d@avancement des procédures de mise en place des périmètres protection dans le Jura. Source: DDASS, 2007, Synthèse sur la qualité de l@au distribuée et la protection des captages dans le département du Jura. Période 2004-2006.

#### Encadré n°3. Déclaration d'utilité publique (D.U.P)

Source: DDASS, 2007, Synthèse sur la qualité de lœau distribuée et la protection des captages dans le département du Jura. Période 2004-2006.

Il søagit døun arrêté préfectoral, exécutoire dès sa publication, qui déclare d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et les périmètres de protection døun captage døeau potable et rend la zone opposable à tous projets pouvant nuire à la qualité de lœau. Il prévoit si nécessaire des acquisitions foncières et fixe des prescriptions à l'intérieur des périmètres (servitudes). La DUP tient compte des différents avis émis au cours de sa procédure, lors instruction soit de son administrative (rédaction), lors de lænquête publique et du conseil départemental d'hygiène qui valide løarrêté avant signature du Préfet.





ons-le-Saunier



Graphiques n°3. Evolution de la qualité de lœau du captage de Lons-le-Saunier de la fin des années 1990 à 2009

Source: Chambre d¢agriculture du Jura, 2010, Rapport pour la convention de suivi technique, compte rendu des activités agricoles, Exercice 2008-2009

- ➤ stabilisation des nitrates autour de 23 mg/l depuis 2004
- ➤ disparition de løatrazine en 2008



MAE<sup>16</sup> autour des puits de Lons sur 180 ha de façon à n°5) et met en place un CTE <sup>17</sup> concerté en 2001, pour

aider les agriculteurs à étendre ces pratiques sur lænsemble de leur exploitation. Cette dynamique agricole prend fin en 2001 quand løngénieure quitte la Chambre et au moment où Jacques Lançon réélu à la municipalité<sup>18</sup> engage la ville dans løntroduction de produits biologiques dans la cuisine centrale et dans le développement de filières biologiques (Pain Bio Comtois). Fort de cette nouvelle dynamique et soucieux døune amélioration pérenne de la qualité de læau, Jacques Lançon souhaite développer løagriculture biologique sur la zone des puits. Il initie alors une nouvelle logique qui est de protéger læau par løagriculture biologique. Ainsi pour inciter les agriculteurs de la zone à la conversion en agriculture biologique, il propose un débouché aux agriculteurs via le restaurant municipal. Or cette proposition n'entraîne pas de conversions sur la zone. Seuls deux agriculteurs exploitent des parcelles de la zone en agriculture biologique (Cf. encadré n°4). La protection de læau par løagriculture biologique reste alors minoritaire. Néanmoins la ville attache de lømportance à cette nouvelle logique de protection de løau et communique beaucoup sur le sujet.

## 1.3. Période 3, tensions et blocages des négociations

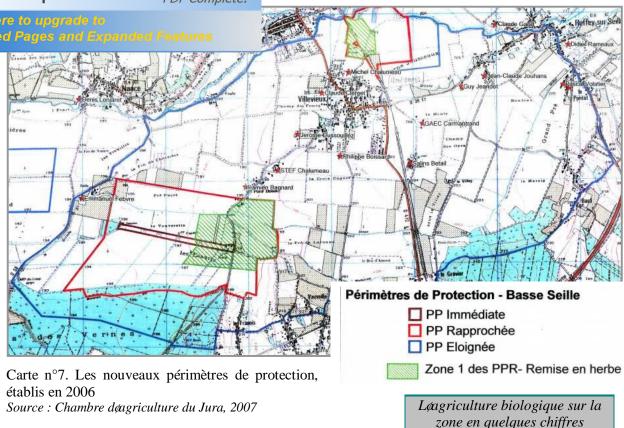
Ces deux logiques de protection de lœau cohabitent sans tensions jusquæn 2006, quand la ville décide døaller plus loin dans la conquête de la qualité de son eau (baisser le taux de nitrates stabilisé sous la valeur guide depuis 2003, Cf. graphique n°3), avec la détermination de développer løagriculture biologique sur la zone et de relancer la rédaction de løarrêté préfectoral de Déclaration døUtilité Publique<sup>19</sup> Pour cela, le STE et Jacques Lançon font délimiter un nouveau périmètre (Cf. carte n°7), de façon à agrandir le PPR1 et mettent en place des réunions avec les agriculteurs pour trouver un accord sur les pratiques à rédiger dans løarrêté préfectoral. La ville expose ses objectifs, soit løobligation de mettre en herbe le PPR1

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Mesure Agri-Environnementale issue du règlement C.E.E (n°2078/92) qui permet de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par løntroduction de pratiques plus respectueuses de lønvironnement sur une exploitation. Dans le cas présent la MAE est « territorialisée » autour des puits. Elle est mise en place par douze agriculteurs volontaires sur la zone, dont tous les agriculteurs déjà en conventions avec la ville.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Contrat Territorial dœxploitation. Comme les MAE, il permet aux agriculteurs volontaires de percevoir des aides financières pour la mise en place de pratiques plus respectueuses de lœnvironnement. Dans le cas présent les demandes dœides des agriculteurs ont été regroupées et décidées en concertation, permettant une bonification du taux dœides de 20% percues par les agriculteurs.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Jacques Lançon a fini son premier mandat en 1995. Il se représente aux élections de 2001 et devient alors adjoint-maire en charge de løenvironnement.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La Déclaration døUtilité Public (DUP) est obligatoire depuis la loi de 1964. Elle vise à protéger les puits par la déclaration de son utilité publique. Lons avait entamé sa procédure en 1998, mais ne løavait pas poursuivi car les conventions permettaient de contraindre la zone à des pratiques plus respectueuses de læau. (Cf. encadré n°3 et carte n°6).



Encadré n°4. Place de l\( agriculture biologique sur la zone Source : enquêtes

# zone en quelques chiffres

- 2 exploitations
- 3,70ha en PPR1
- 8.10ha en PPR2
- AB ⇔ 5% du PPR

Figure n° 5. Représentation synthétique de løévolution des négociations et des contestations des agriculteurs.

#### Pratiques agricoles proposés par la ville pour la DUP

- mise en herbe du PPR1 sans fertilisation minérale ni organique (70 ha)
- achat du PPR1
- maintien des obligatio
- respect des bonnes pra

#### Pratiques agricoles décidées sur le PPR1 pour la DUP

70% du PPR1 : mise en prairie conduite selon le cahier des charges døagriculture (fertilisation minérale interdite)

30% PPR1 : mise en cultures conduites en agriculture biologique.

#### Contestation de la profession agricole du PPR1

#### mise en herbe

- contestation de la remise en herbe car présence de « bonnes terres céréalières » et døune « mauvaise zone herbagère »
- -> demande døune indemnisation compensatoire
- -> demande døune fertilisation (30 unités) pour obtenir du rendement et une qualité du foin

#### échange foncier

- problème de pression foncière sur la zone
- présence de bonnes terres céréalières sur le PPR1
- -> la majorité des agriculteurs ne veulent pas échanger leur terres

Blocages de négociations 2007

Reprise des négociations 2009



conventionnement actuel sur le PPR2 (220 ha) et le la PAC pour le périmètre éloigné (1500 ha).

Les agriculteurs contestent ces décisions et proposent plutôt la mise en place de luzerne et de culture de chanvre sur le PPR1 (projet qui nøa pas été retenu compte tenu de løabsence de filières de valorisation). La situation søenvenime quand le STE raffermit sa position, aboutissant à des blocages dans les négociations entre les agriculteurs et la ville.

La situation reste bloquée jusquœn 2009, quand les captages de Villevieux sont identifiés par le Grenelle de lænvironnement en captage prioritaire<sup>20</sup>, incitant la ville à reprendre les négociations auprès de trois agriculteurs (choisis par le STE et Jacques Lançon pour représenter les agriculteurs de la zone, E4, E12 et E14).

#### 1.4 La poursuite des négociations (Cf. Figure n°5)

Au moment des enquêtes (mars 2010) le STE propose aux agriculteurs : (i) løachat des 70 ha du PPR1 pour mettre en place un bail environnemental (pour y développer løagriculture biologique par exemple) par un échange foncier, (ii) un conventionnement par volontariat sur le PPR2 de façon à encourager les agriculteurs à mettre en place des pratiques plus respectueuses que celles imposées par la DUP (MAEt bio conversion ou production de biomasse), et (iii) la mise en place døaides exceptionnelles (pour løachat de matériel).

Ces décisions ne satisfont pas les agriculteurs, le STE organise alors des rencontres avec les agriculteurs (Cf. Annexe n°7). En Juin 2010, le STE et Jacques Lançon organisent le dernier comité de pilotage pour la DUP en la présence des négociateurs et décident que cette zone sera mise en prairie et conduite selon le cahier des charges déagriculture biologique (fertilisation minérale interdite) sur 70% de sa surface et que les 30% restant pourront être mis en cultures, conduits en agriculture biologique. La ville propose de garantir le prix du marché biologique pour le foin et les cultures, car les agriculteurs nœnvisagent pas la conversion partielle qui les contraindrait dans leur assolement. Les agriculteurs refusent cette proposition et demandent une indemnisation plus importante (qui leur est accordée). Ainsi, à leissue de ces négociations, on remarque donc que malgré les fortes oppositions des agriculteurs au développement de leagriculture biologique sur la zone, la ville conclue les négociations en imposant certaines pratiques de la bio sur la zone (Cf. encadré n°4).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Un captage Grenelle est un captage dont la protection du bassin déapprovisionnement (BAC) est jugé prioritaire et nécessite la mise en place de programme déactions déci 2012. Dans notre cas, le captage est Grenelle de par son enjeu démographique (Cf. Présentation de la zone à « enjeu eau » et Cf. Annexe n°1 présentation de la réglementation).

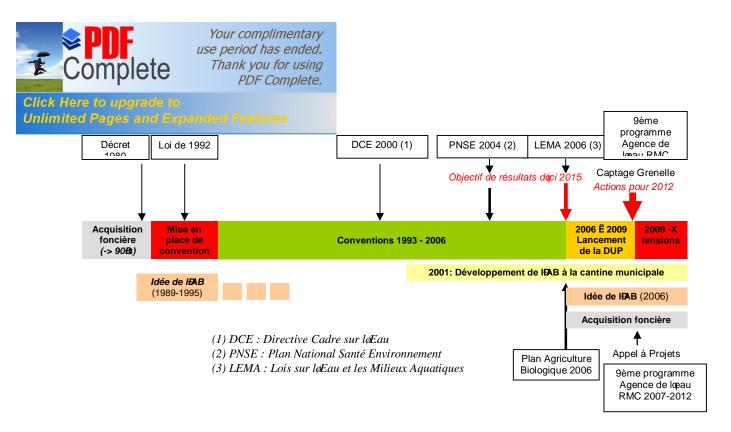


Figure n°6. Lønfluence de la réglementation sur le dispositif.

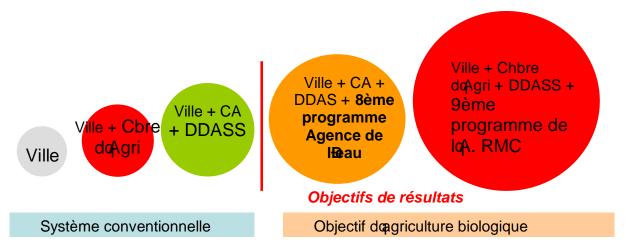
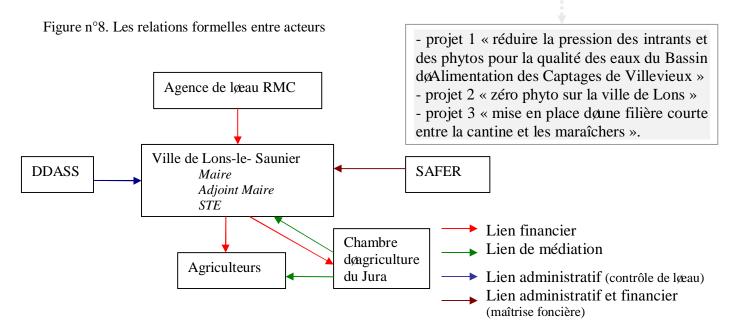


Figure n°7. Løélargissement des niveaux de décisions au cours du temps. Source personnelle

Encadré n°5. Les projets déposés par la ville dans le cadre de løappel à projets AgriBio 2009 Source : Service Technique de la Ville de Lons-le-Saunier, enquêtes 2010





## ction de lœau par løagriculture biologique

#### dans la DUP

Pour comprendre lévolution du dispositif de protection de l'eau potable entre 1990 et aujourdénui, nous présenterons tout déabord le contexte réglementaire qui encadre le projet de protection de lévau et montrerons son impact sur lévolution des niveaux de décisions qui ont construit le projet, avant de nous intéresser plus précisément aux changements qui ont affecté les relations entre les agriculteurs et la municipalité.

#### 2.1. Løinfluence réglementaire et løintervention de nouveaux acteurs

#### Løintervention de la DDASS

La réglementation sur la protection de lœau date de 1964 et oblige les gestionnaires de lœau à déclarer leur captage par la DUP (Cf. Annexe n°1). Compte-tenu du faible retentissement de cette loi, dœautres textes de lois se succèdent pour accélérer les procédures. La directive européenne de 1980 (traduite en droit français en 1989) instaure alors une forte mobilisation des DDASS au contrôle de la qualité de lœau par le suivi des analyses dœau (notamment pour les produits phytosanitaires). Cœst ainsi que la DDASS devient un acteur important dès la fin des années 1990 dans le projet de Lons. Par ailleurs, depuis 2006 (avec la mise en place de la Loi sur lœau et les Milieux Aquatiques qui incite les collectivités à aller au terme de leurs procédures de protection de captage) la DDASS renforce le suivi du dispositif et incite la ville à reprendre la rédaction de son arrêté préfectoral.

#### Løintervention de løagence de løau, renforcée depuis 2006

Les objectifs de résultat de la loi de 2006 influencent aussi la participation de løAgence de løau RMC qui élabore en 2007 un nouveau programme de financement (dit le 9ème programme) pour la lutte contre la pollution et la protection des ressources en eau. Parallèlement, en 2006, le Grenelle de løenvironnement décide (i) de relancer la conversion et la structuration de la filière døagriculture biologique (lancement du Plan Agriculture Biologique) et (ii) de redéfinir le problème de la qualité de løeau comme un enjeu prioritaire. Un plan de financement est alors accordé à løagence de løeau dans le cadre du PDRH<sup>21</sup> 2007-2013. Ainsi depuis 2006, løagence de løeau RMC oriente les subventions de protection de løeau sur des mesures de protections pérennes via la maîtrise foncière (quøelle subventionne à

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013) qui met en place des mesures nationales (imposées par lø Europe) à lø échelle de la région. Il est financé via les crédits communautaires accordés par la FEADER.



nent de løagriculture biologique autour des puits de

Donc, depuis 2006, on constate que la réglementation influence les projets de la ville par løintervention døacteurs, initialement extérieurs au projet (cf. figure n°6 et n°7). Cette réglementation contribue non seulement à élargir les niveaux de décisions qui construisent le projet, mais aussi à influencer les choix de la ville au profit døune agriculture biologique associée à une maîtrise foncière.

#### Un rapprochement entre la municipalité et l'Agence de l'eau

En plus de la relation financière qui unie la ville et løagence de løau RMC, on distingue depuis 2009 løagence døune relation de partenariat (Cf. Figure n°8). En effet, en février 2009 løagence de løau RMC lance un appel à projets « AgriBio » visant à subventionner « le développement de løagriculture biologique et la réduction des pollutions de løau par les pesticides », pour lequel la ville de Lons-le-Saunier dépose trois projets (Cf. Encadré n°5). Parallèlement, løagence de løau RMC aide le STE à financer à hauteur de 80% un CDD pour reprendre le dossier de Villevieux afin de mettre en place la DUP mais aussi afin de préparer le programme døactions attendu pour 2012 sur le BAC Grenelle. Løagence de løau RMC est donc un acteur qui apporte une nouvelle dynamique dans les projets de la ville, lui permettant de poursuivre la dynamique initiée en 2001 par Jacques Lançon autour de løagriculture biologique.

# 2.2. Une rupture du partenariat entre la municipalité et le monde agricole

La relation entre la municipalité de Lons et le monde agricole date de 1990. Elle est basée sur une relation financière mais aussi sur une relation de partenariat dans la protection de læau via la mise en place de pratiques « respectueuses de læau » par les agriculteurs et le suivi technique des exploitations par la Chambre døagriculture du Jura. Si la majorité des agriculteurs considèrent que les actions mises en place par la municipalité pour protéger l'eau répondent avant tout à un souci électoral, afin de donner une bonne image de la ville à ses habitants, tous se disent satisfaits des accords qui ont été conclus par le passé, et notamment des montants d'indemnisation. A leurs yeux, c'est Jacques Lançon qui a conduit cette politique de la ville, avec l'appui du STE. Or tant pour cet élu et le personnel du STE que pour la chambre d'agriculture et les agriculteurs, la relation partenariale est actuellement fortement remise en cause par de multiples désaccords. Ces désaccords concernent les moyens døaction pour protéger løeau, notamment la volonté affichée de la municipalité de développer



andis que Jacques Lançon et le STE se réfèrent aux la ville a réussi à mettre en place des projets

(développement de filières bio) pour justifier løintérêt du projet, la Chambre døagriculture elle, défend les réticences des agriculteurs de la zone. Nous détaillerons dans la suite du document les raisons de ces réticences. Cependant, d'autres éléments sont mis en avant par les agriculteurs pour expliquer la distance qui s'est creusée entre eux et la municipalité, comme l'augmentation du nombre d'organismes impliqués dans le dispositif de gestion de l'eau qui complexifie la négociation, mais aussi le contexte économique agricole qui soumet certains d'entre eux à d'importants difficultés financières. Par ailleurs, certains agriculteurs considèrent que la position de Jacques Lançon se radicalise de plus en plus. Certes cet élu est globalement considéré comme un homme sympathique, avec lequel il est possible de discuter mais les idées qu'il défend, celles d'un militant écologiste de la première heure<sup>22</sup>, sont très éloignées de celles des agriculteurs de la zone de captage. Ces derniers le considèrent comme utopiste, peu en phase avec les réalités du terrain, obnubilé par son projet de développer l'agriculture biologique.

#### **Conclusion**

Le renforcement de la réglementation élargit les niveaux de décisions dans la construction du projet de protection de lœau de Lons-le-Saunier. Aujourdœnui la protection de lœau implique non seulement la ville et la Chambre dœagriculture (partenaires initiaux), mais aussi la DDASS et lœagence de lœau RMC (via le 9ème programme). Par ailleurs, la relation de partenariat entre la ville et la profession agricole semble se dégrader et faire écho à lœmergence dœun nouveau partenaire dans la dynamique « bio » portée par la ville, à savoir lœagence de lœau RMC. Cœst donc par un certain éloignement avec le monde agricole que la ville tente d'imposer l'agriculture biologique sur la zone par la DUP. Il convient dœapprofondir notre analyse sur les agriculteurs de façon à comprendre comment le changement de pratiques pour protéger lœau est perçu et pourquoi il suscite des tensions aujourdœnui.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Jacques Lançon a commencé sa carrière professionnelle comme technico-commercial pour l'entreprise Lemaire-Boucher, qui a fortement contribué au développement de l'agriculture biologique jusque dans les années 1980. Il a toujours été impliqué dans des mouvements écologistes.





Click Here to upgrade to

3<sup>ème</sup> partie:

# Le regard des agriculteurs

# sur les nouvelles mesures de protection de l'eau

# I. Une qualité de l'eau controversée

Considérant que les agriculteurs ont déjà intégré la problématique de lœau dans le choix de leurs pratiques par les conventions établies avec la ville depuis 1993, nous avons tenté de comprendre pourquoi les agriculteurs considèrent aujourdøhui que leurs pratiques nøont plus døinfluence sur la protection de lœau et pourquoi il søagit døun argument fort dans les négociations actuelles.

Tous les agriculteurs sœccordent sur le fait quœl y ait eu un problème de qualité de lœau dans le passé et plus particulièrement un problème de pollution par lœatrazine et par les nitrates pour lequel ils reconnaissent la responsabilité de la profession agricole.

Cette pollution est unanimement expliquée par la dynamique productiviste dans laquelle sæst développée løagriculture de løépoque (« cøétait la folie! Moins de connaissances et les coopératives qui poussaient à la consommationí une autre mentalité! », E1). Deux agriculteurs développent également des explications døordre technique, comme løeffet de la courte durée des rotations mises en place sur la zone (blé-colza-tournesol) ayant pour conséquence de réduire la diversité des produits utilisés et engendrant ainsi un « phénomène de concentrations » des molécules chimiques dans læau. Pour quatre agriculteurs la ville a aussi sa part de responsabilité puisquælle aurait laissé løagriculture se développer autour des puits. Un agriculteur rappelle quæ løépoque « on ne se souciait pas de la cohabitation entre løagriculture et løeau ».

Néanmoins des désaccords sur le « problème de lœau » actuellement mis en avant par la ville partagent les agriculteurs. Un groupe de dix agriculteurs explique en effet quœil nøy a pas de « problèmes de qualité dœau aujourdæhui » et remet en question la politique de protection de lœau menée par la ville. En revanche, parmi les agriculteurs en retrait de ce groupe, deux font le même constat mais ne remettent pas en cause la nécessité de protéger lœau dans leur discours (E2, E7) et deux autres n'abordent pas le sujet (E1, E6).

Ainsi, le discours des agriculteurs montre lœxistence dœun hiatus entre la manière dont la ville pose le problème de lœau et la manière dont il est perçu par les agriculteurs. On remarque



lteurs reposent sur trois arguments importants, quøil

# 1. Une contestation sur le « problème de lœau » et lœquité des décisions institutionnelles

Aujourdøhui pour la majorité des agriculteurs, lœau est de bonne qualité, au vu du respect de la valeur guide pour les nitrates (25 mg/l) et des seuils réglementaires pour les résidus de pesticides. Les agriculteurs søappuient donc sur la réglementation pour contester les efforts supplémentaires qui leur sont demandés par la ville (dans le cadre de la DUP).

La contestation des agriculteurs sur læxistence même du problème de læau est souvent associée à un argumentaire se référant à des notions déquité. En effet, pour les agriculteurs enquêtés des efforts importants ont été réalisés pour modifier les pratiques agricoles sur le secteur avec une implication forte de leur part, puisque selon eux ils ont adopté ces pratiques sur lænsemble de leur parcellaire (et pas uniquement sur la zone de protection délimitée) et quéils ont ainsi permis de réduire significativement les teneurs en nitrates et en résidus de pesticides de læau (permettant à la ville dætre dans les normes pour alimenter sa population). Par ce raisonnement, la majorité des agriculteurs ne comprend pas « løintensification » de la protection de læau sur la zone, quéils ne trouvent pas « juste ».

E7 : « On est en dessous de la norme » ; « il y en a qui ne comprennent pas bien pourquoi on les contraint alors que lœau elle nœst pas mauvaise finalement ».

Pour eux tous les efforts fournis pour la protection de lœau et leur contribution manifeste à læmélioration de sa qualité ne justifient pas de nouvelles contraintes. Ils soulèvent donc un problème dœquité de la part de la ville.

Døautre part, trois agriculteurs comparent le cas de Lons-le-Saunier avec celui de la Bretagne (E14, E7, E8). Løun reconnaît quøil est injuste døaller au delà des normes alors quøà døautres endroits ces normes ne sont pas atteintes (E8). En évoquant le cas breton, un deuxième problème døéquité est cette fois-ci directement reproché à løEtat.

Les agriculteurs enquêtés considèrent donc quøil nøy a pas de « problème de qualité de løeau » dans la mesure où løeau est conforme à la réglementation et quøil nøy a plus de dégradations significatives. Par ce raisonnement, la quasi-totalité des agriculteurs repositionne la question de løeau, non plus ciblée sur la conquête døune qualité de løeau mais plutôt ciblée sur son maintien, via notamment une protection de løeau contre des problèmes de contaminations



dentifie alors une seconde contestation portée par les one et des acteurs responsables de la contamination.

# 2. La contestation sur la délimitation géographique de la zone à « enjeu eau » et sur les acteurs impliqués

Pour les agriculteurs, si lœau est dans les normes fixées par la réglementation, il existe néanmoins un problème de contamination de lœau. Or selon eux, cette contamination ne peut plus provenir de la zone des puits de Villevieux. Trois agriculteurs disent en effet que lœamélioration de la qualité de lœau a atteint son maximum sur la zone et que les objectifs de la ville concernant les nitrates (10 mg/l voire « 0 nitrate ») sont des teneurs impossibles à atteindre, tant que la ville ne se préoccupe pas de la responsabilité dœautres acteurs situés en amont de la zone (E8, E10, E5). Ils expliquent alors pourquoi leurs pratiques ne peuvent pas être la cause de cette contamination, pointent dœautres acteurs et remettent en question la zone de protection établie par la ville (les conduisant ainsi à revendiquer une nouvelle zone de protection).

#### 2.1. Une responsabilité objectée par les agriculteurs

Tous les agriculteurs de la zone (sauf E3) expliquent chacun à leur façon quœu vu du fonctionnement des eaux souterraines, la contamination de lœau ne peut pas provenir de leurs pratiques. E12 explique même que le taux de nitrates de lœau diminue lorsque les flux dœau traversent la plaine céréalière; de plus il indique que les quantités de nitrates épandues sont négligeables au regard du volume dœau de la nappe. Il en serait de même pour les résidus de produits phytosanitaires, notamment pour E5 qui affirme que la faible quantité de glyphosate épandue sur la zone ne peut expliquer les concentrations détectées dans les analyses. Dœautre part, E11 souligne que les eaux de surface ne sæinfiltrent pas dans la nappe là où les sols sont argileux (comme cœst le cas sur une large zone autour des puits). Les agriculteurs indiquent alors que pour maîtriser les flux de contamination, les restrictions sur les pratiques agricoles de la zone ne suffisent plus, et quœl faut en réalité que les décideurs publics (notamment la ville) se tournent vers dœautres acteurs et élargissent la zone de protection.

#### 2.2. Les responsables de la pollution de lœau

Les agriculteurs qui contestent leur responsabilité dans la contamination, illustrent tous tour à tour leur propos par des anecdotes sur le cas de pollutions venant døailleurs. Ils ciblent alors døautres responsables de la pollution de løau, en termes de nitrates, de produits



pointent le centre dœngraissement Salin Bétails, de

E5 : « La pollution vient de là-bas à mon avis. Ca fait 6 ans quoil est là, je ne loai toujours pas vu accrocher de tonne à lisier. Il y a un fosséí le purin va par le fossé qui arrive là devant chez moi. Lohiver, il coule du purin dans le fossé. Il noy a pas eu de mise aux normes, pas de travaux depuis 4 ans ! Coest un peu sale ! (í ) 600 bêtes pour 400 places à peu près. Loeau, il soen contre fiche royalement ! Le problème de nitrates venait peut-être de là-bas, mais ça ne perturbe personne! Soit il connaît les bonnes personnes, soit coest du purin sans nitrates !!! »

Ils identifient dœutres agriculteurs éloignés du périmètre de captage, comme des éleveurs (notamment ceux du plateau) et des viticulteurs de la plaine du Jura.

E10: « Les gens des pays doà cotéí par les rivièresí Eux ne sont pas concernés par ça! Lœau, ils sœn fichent. Ils ne pensent pas que le tas de fumier près de la rivièreí Il ne va pas penser à ce que nous on prend après! A 10 km au dessus, à la source de la rivière, ils ne peuvent pas aller vérifier ».

Les coopératives céréalières sont également accusées, par le conseil quœlles prodiguent aux agriculteurs et plus particulièrement concernant la conduite des cultures. Un agriculteur évoque aussi la responsabilité des municipalités qui utilisent selon lui beaucoup de produits phytosanitaires pour læntretien des routes.

Par ailleurs, les agriculteurs évoquent le cas de pollutions ponctuelles contre lesquelles les différentes institutions nœuraient pas réagi selon eux. Ainsi, tous ces agriculteurs évoquent un accident de camion transportant des produits phytosanitaires (sur lœutoroute A39), qui se seraient alors déversés à proximité de la zone des puits. Cinq agriculteurs évoquent même la responsabilité dœun entrepreneur qui a stocké du sel sans le couvrir, ayant pour conséquence dœuvoir fondu sous læffet des pluies et dœuvoir ainsi contaminé la rivière.

Remarquons que si tous ces agriculteurs søaccordent sur la responsabilité døautres acteurs, tous ne sont pas aussi catégoriques sur le manque døimplication quøils leur reprochent dans la protection de løeau (surtout pour les rivières). Certains modèrent en effet leurs propos vis-àvis døeux. Ainsi, E2 dit être en relation avec des viticulteurs de Ruffey-sur-Seille, et reconnaît que « maintenant ils font aussi attention à tous les intrants et ont mis en place depuis 3-4 ans des bandes enherbées ».

#### 2.3. La définition døune nouvelle zone de protection

Pour la majorité des agriculteurs, la protection de lœau doit ainsi se faire en amont de la zone, contrairement aux périmètres établis par la ville quœils critiquent fortement. Certains parlent alors de « bassin versant », dœautres de protection jusquœà la « source de la Seille » mais ils soulignent les difficultés pour y établir une protection (zone de grande taille).



de protéger les puits de Bletterans qui pompent dans la environ des puits de Lons-le-Saunier (car le syndicat

des eaux responsable de ce captage nøa pas encore mis en place døactions de protection).

Pour eux løintérêt døune nouvelle zone de protection nøest pas døappliquer des contraintes supplémentaires sur la zone de protection actuelle, mais bien de maîtriser la contamination de løeau en appliquant ces contraintes aux autres acteurs concernés.

Løensemble des agriculteurs craint néanmoins quøune zone plus large (comme le BAC Grenelle) les implique de nouveau dans des actions restrictives. Cøest le cas par exemple døE5 qui craint une extension du PPR1 et par conséquence une restriction pour løagrandissement et løaménagement de son exploitation (par løinterdiction de construction établie sur le PPR1). Cøest également le cas døE8 qui craint les contraintes agronomiques qui seront décidées autours des puits de Bletterans puisquøactuellement, 8% de sa SAU sont concernés par les restrictions autour des puits de Lons-le-Saunier et que par la protection supplémentaire des puits de Bletterans, 23% de sa SAU seraient au total sous une servitude døutilité publique (contraignant ses pratiques et par conséquent son activité économique).

De ce fait, nous pouvons simplement remarquer une certaine ambivalence dans leurs discours, puisque léglargissement de la zone de protection des puits de Lons impliquera nécessairement une extension des contraintes sur une plus large partie de leurs exploitations et quéils semblent le redouter.

Les agriculteurs expliquent que lødentification de la responsabilité døautres acteurs, ainsi que la contestation des périmètres de la ville ont nourri un débat de longue date avec celle-ci, notamment sur les mécanismes de contamination de løeau et sur les flux des eaux souterraines. Une nouvelle contestation apparaît alors sur le bien fondé scientifique à partir duquel søest construit le projet, mode de contestation quøil convient de présenter.

# 3. Une contestation sur le bien fondé scientifique

#### 3.1. Une connaissance des flux déeau et de polluants mal établie

En définissant de nouvelles zones à protéger, les agriculteurs se réfèrent à leurs connaissances sur la nappe et sur le réseau des cours dœau de surface, quœils ont acquis grâce à des explications données par la ville et par E4 (agriculteur de Villevieux ayant fait réaliser des études hydrogéologiques dans le cadre de ses missions dæxpertise), mais aussi grâce à des observations personnelles. Tous les agriculteurs enquêtés constatent alors un écart important entre cette connaissance et les périmètres définis par la ville, périmètres quœils contestent tous.



stion løétude hydrogéologique de la zone (réalisée par nt à délimiter les périmètres actuels et ceux qui seront

inclus via la DUP. E4 explique quøl y aurait eu une confusion entre les courbes de niveau piézométrique et løsochrone 50 qui permet de calculer la vitesse de transfert de læau dans la nappe (soit la vitesse de propagation des produits jusquøaux puits). De plus E4 reproche le manque de connaissances sur løorigine et la provenance des nitrates. Il explique quøl nøy a pas eu de mesures de nitrates faites autour des puits, notamment pour les cours dæau (ce qui est confirmé par la ville). Certains agriculteurs affirment alors quøl faudrait une nouvelle étude pour pouvoir réellement pointer les responsabilités et savoir quelles actions mettre en place pour réduire le taux de nitrates.

E14 : « Døoù viennent les nitrates ? Ils sont incapables de répondre. Pour baisser la teneur døl mg de nitrates, cœst 200 tonnes en moins døamonitratesí euh 2000 t. Enfin, cœst dingue ! Pí , enfin løingénieur de la DDASS, noní Jacques Lançon nous a dit que la Seille amène déjà 10 mg ! Il løa dit en petit comitéí Faut vérifier døoù viennent les nitrates ! ».

E5 explique également que lœétude hydrologique est trop ancienne et quœlle ne prend donc pas en compte lœévolution des courants dœau quœll a lui-même pu observer, par lœévolution des niveaux dœau dans son puits.

On remarque que l\( \pargumentation d\) \( \p

Par conséquent, le savoir scientifique semble prendre une place importante concernant la question de lœau potable, pour lœnsemble des agriculteurs de la zone.

#### 3.2. Une connaissance lacunaire des mécanismes de dégradation des produits

Outre des connaissances mal établies sur løhydrogéologie de cette zone, les agriculteurs reprochent également un manque de connaissance sur les mécanismes de transferts des polluants vers løeau. En effet, E14 indique que le temps de réaction entre les changements de pratiques agricoles et la qualité de løeau nøest pas encore pleinement compris par la ville. Il explique que le mécanisme de dégradation des résidus est en fait encore peu connu des scientifiques et que par conséquent ce manque de connaissances ne permet pas aux décideurs publics døappréhender le pas de temps entre les changements de pratiques et le résultat observé sur løeau. Il illustre son propos en racontant que løagence de løeau ne finance plus de formations pour les pratiques en bas volumes, car ils « nøobservent pas encore de résultats ».



Click Here to upgrade to et de la remise en herbe sur la contamination de lœau unlimited Pages and Expanded Features inuent de monter ça nœaura servi à rien, mais sæils

baissent cœst mieux de faire comme ça. Mais personne nœn est sûr de ça ». Il est même perplexe que la ville ne søintéresse pas de plus près à lœvolution du taux de glyphosate, détecté récemment (à lœétat de « trace »).

E8: « Donc au lieu de mettre un petit peu døazote, bah on met du Roundup. Alors le Roundup il va bien partir dans løeau aussi. Un jour ou løautre. Là ils nøy cherchent pas trop pour løinstant. Ils disent que ça ne risque rien et que ca se dégrade rapidement. Ca, ça reste à prouver. Tous les produits que løon met dans le sol, ils sont dans le sol. Il nøy a rien à faire! Quøils se dégradent ou pas. Ils se dégradent sûrement ouií Mais à quelle vitesseí Est-ce quøils nøont pas le temps døaller dans løeau avant de se dégraderí. Est-ce queí par ce quøil y a des grosses pluiesí »

#### Conclusion

Løanalyse de discours sur løeau permet de constater quøil existe une demande døappui scientifique de la part des agriculteurs de façon à légitimer (ou non) les décisions de la ville et indirectement le changement de pratiques pour lequel ils sont sollicités. On note le importance pour eux døune bonne connaissance du fonctionnement hydrogéologique de la zone et de lødentification des sources de la pollution, de façon à poser la problématique de lœau le plus justement possible et à cibler efficacement les responsables de la pollution. On remarque aussi que døune relation duale entre la ville et les agriculteurs, les agriculteurs enquêtés expriment la nécessité dømpliquer un collectif plus large pour protéger lœau, ce qui explique que les agriculteurs considèrent le BAC Grenelle comme étant a priori une démarche de protection de lœau plus cohérente que celle mise en place par la ville. En revanche, les craintes manifestés par certains concernant de nouvelles contraintes agricoles témoignent dœune ambivalence dans leur propos, puisquøils souhaitent et redoutent à la fois læxtension du périmètre. Enfin par ce discours, on constate la importance du contexte dans lequel se met en place une politique de reconquête de la qualité de lœau. En effet, le dispositif de départ, alors « curatif » et soumis à de fortes pressions sanitaires, a permis une mobilisation des agriculteurs. En revanche celle-ci sœst essoufflée depuis que la qualité de lœau est devenue conforme aux normes fixées par la réglementation et que la protection de lœau sœst plutôt orientée dans une logique préventive. Cette démobilisation serait également à mettre en lien avec un effet de lassitude de la part des agriculteurs, compte tenu døune forte sollicitation depuis de nombreuses années, des changements successifs de périmètres et de lœvolution des relations avec la ville de Lons.





# it vis-à-vis de løgriculture biologique

Søl y a peu døagriculteurs biologiques sur la zone et semblerait-il dans le réseau professionnel des agriculteurs enquêtés, løagriculture biologique paraît être néanmoins un sujet qui les concerne, puisquøà løexception de deux agriculteurs (E1, E6) tous les autres agriculteurs enquêtés donnent spontanément leurs points de vue sur løagriculture biologique.

Dans løensemble, ces agriculteurs ont une position assez critique vis-à-vis de ce système.

Tout døabord, leur position concernant « le bio » est toujours associée à la volonté de la ville voire de certains de ses partenaires (la DDASS et løAgence de læau) de développer cette forme døagriculture sur la zone. Leur propos permet alors de comprendre que Jacques Lançon est bien aux yeux des agriculteurs, løacteur qui a introduit dans cette zone le débat sur løagriculture biologique (comme souligné dans løhistorique). Par conséquent, tous les agriculteurs enquêtés associent leurs critiques sur løagriculture biologique avec leur point de vue sur Jacques Lançon et le STE et considèrent ainsi la bio comme « irréaliste », imposé par des personnes qui ne comprendraient ni les techniques ni les enjeux de løagriculture, selon eux. Notons quøils font aussi le lien entre løagriculture biologique et les intentions politiques de la ville, quøils réprouvent døaprès leurs discours sur la municipalité.

Cependant, la diversité de leurs arguments concernant la bio ne nous permet pas déexpliquer leur point de vue uniquement par cette relation. Tout comme léagriculture biologique anime des débats de société, celle-ci soulève chez ces agriculteurs une véritable réflexion dépassant le simple jeu de pouvoir avec la ville. Il nous paraît donc intéressant déapprofondir cette réflexion pour comprendre leur rejet si manifeste de léagriculture biologique sur ce territoire.

On constate alors que leur argumentaire se déroule en deux temps, avec une première phase où les agriculteurs se réfèrent au débat public porté par notre société et une deuxième phase où ils projettent le développement de løagriculture biologique sur la zone en livrant des arguments précis, qui les conduisent aujourdøhui à refuser lødée døune conversion.

# 1. Le débat public, premiers arguments justifiant le refus de la bio

Pour immédiatement affirmer leur position et contrecarrer løintérêt de la ville à développer løagriculture biologique sur la zone, les agriculteurs ont en premier lieu recours à une vision courante, une vision générale de løagriculture biologique plutôt négative. Les agriculteurs développent alors deux argumentaires, celui qui consiste à prouver que løagriculture



notre société et celui qui souligne que løagriculture rt à løagriculture quøils pratiquent aujourdøhui.

#### 1.1. Un système irréaliste allant à loencontre de la société

Dans lænsemble tous les agriculteurs considèrent lægriculture biologique comme irréaliste Seuls quelques agriculteurs apportent des arguments plus précis pour justifier ce point de vue. Ainsi, pour quatre dæntre eux, lægriculture biologique næassurerait pas la mission première de lægriculture qui serait celle de nourrir la population. En effet, pour E2 et E14 les volumes de production de la bio ne peuvent pas nourrir tout le monde. E14 ajoute que les produits biologiques sont trop chers et quæls ne sont donc pas accessibles à tout le monde selon lui (idée partagée par E13, lui-même en agriculture biologique). Si certains doutent donc dænne capacité à approvisionner les marchés, dæautres doutent (aussi) de la qualité des aliments. E11 et E71 sænterrogent en effet sur la qualité des produits biologiques et évoquent des risques de mycotoxine. Dans un autre registre, E8 indique que lægriculture biologique ne protège pas efficacement lænvironnement contrairement aux idées reçues, car pour lui læaugmentation du nombre de passages dans les champs (propre au travail mécanique du sol développé en agriculture biologique) engendre une pollution « qui se retrouve aussi dans la nature ».

# 1.2. Une agriculture passéiste manquant de sérieux

Pour les agriculteurs enquêtés løagriculture biologique est perçue comme une agriculture passéiste. Ainsi, E8 fait un lapsus en associant le désherbage mécanique au désherbage à la main; E7 rappelle quant à lui løépoque où il binait du maïs et coupait les mauvaises herbes manuellement.

Deux agriculteurs se réfèrent également à lœxcès des « écologistes » qui souhaiteraient, revenir à une agriculture des années 1960 via lœxgriculture biologique (E2, E14).



rière », une ancienne technicienne de la Chambre døagriculture nt à 1950 : on y revient tous ! Il y en a plein qui pensent que ce

serait normal de revenir aux temps anciensí mais pas pour eux!»

Par ailleurs, pour E2 løagriculture biologique fait référence à certains projets qui manqueraient de sérieux selon lui. Il raconte que la ville a cherché à développer du maraîchage bio sur la zone en travaillant avec le lycée agricole et une association de réinsertion locale. Il précise alors que cette idée était « un peu olé, olé ». E2 associe même løagriculture biologique à certains courants politiques, notamment à un homme politique dont il ne partage ni les idées ni les actions (José Bové, « un politicien qui est commissaire européen maintenant »).

Si løn considère quøil existe plusieurs image de la bio dans notre société, en se référant au débat public de cette façon là, les agriculteurs développent une image singulière de la bio qui est celle « des néo-ruraux » ; une image à laquelle ils ne søidentifient pas et quøils rejettent avec hostilité, car elle évoque pour eux un retour en arrière (où les conditions de vie étaient difficiles et où løagriculture nøétait pas assez technique selon eux). Cependant, dès lors que les agriculteurs se représentent løagriculture biologique sur la zone des puits, ces derniers surpassent cette première distance et se projettent dans son développement en adoptant non plus le regard courant de la société sur løagriculture biologique mais celui du professionnel. Ils apportent alors des arguments plus précis et reconnaissent des caractéristiques à løagriculture biologique quøils ne reconnaissaient pas dans leur premier discours, et que nous allons maintenant aborder.

# 2. Le développement de la bio sur la zone, la confirmation døun refus

En søintéressant au développement de løagriculture biologique sur la zone, deux réflexions sont alors menées en parallèle par les agriculteurs : celle qui consiste à montrer que leurs doutes sur løagriculture biologiques ont été confirmés par le cas døune conversion sur la zone et celle qui consiste à montrer que malgré leur intérêt pour développer une nouvelle technique « plus respectueuse de løenvironnement », pour eux il nøest pas question de passer en bio.

# 2.1. Des questionnements technico-économiques renforcés par lœexemple doune conversion sur la zone

Les doutes des agriculteurs concernant la possibilité de pratiquer løagriculture biologique sont de différents ordres. Tout d'abord, sur le plan économique, les agriculteurs enquêtés considèrent løagriculture biologique trop risquée car ils ne maîtrisent pas les rendements et quøls nøont donc aucune garantie de rentabilité. Certains d'entre eux expliquent que la bio



ir puisquœlle offre certes « des meilleurs prix », mais pins », avec un surcoût pour certaines charges de

læxploitation (carburant, main døò uvre, équipement). Cinq agriculteurs expliquent également que løgriculture biologique nécessite une nouvelle logistique comme løachat de matériel, quøils jugent trop coûteuse pour la surface concernée (PPR1). E13 (en bio) et E4 indiquent quøune capacité de stockage est « indispensable » quand on est en filière bio pour la commercialisation des produits, or pour la majorité des agriculteurs enquêtés, løautonomie commerciale vis-à-vis des coopératives est perçue comme une contrainte, qui remet en question un système de commercialisation avec les coopératives en routine pour eux et quøils jugent « pratique » et « rassurant».

En plus de ces doutes, voire même de ces craintes du point de vue économique et organisationnel, tous les agriculteurs expliquent que pour passer en agriculture biologique, il faut déjà maîtriser les techniques agricoles « classiques ». Pour E4, E5 et E14 « le pas est déjà long à franchir » avant døatteindre ce préalable. Les agriculteurs reconnaissent alors à la bio un niveau de technicité important. En revanche pour løélevage, E12 nous indique que les pratiques biologiques ne peuvent pas soigner un troupeau. Il en a déjà fait løexpérience en soignant ses animaux avec des plantes, mais ces pratiques nøont pas fonctionné ; il a dû recourir aux antibiotiques. Pour lui cøest donc « hors de question que løon vienne en bio ».

Outre ses techniques à søapproprier, à løunanimité les agriculteurs considèrent que les terrains de la zone de captage (très argileux et hydromorphes) ne permettent pas la technique du désherbage mécanique et que par voie de conséquence løagriculture biologique sur la zone est impossible. Ils se réfèrent alors à leurs propres difficultés en agriculture « traditionnelle » (désherbage et labour) mais aussi à celles dø£13, en bio depuis 2001, dont løeffet døexemple sur la zone est très important pour comprendre les réticences des agriculteurs à se convertir en bio, puisquø£13 sert de référence pour tous les agriculteurs conventionnels interrogés au sujet de løagriculture biologique.

Globalement, læxemple dæ13 nøapporte pas de réelles réponses aux interrogations et aux doutes des autres agriculteurs, tant sur les aspects économiques que techniques. En effet, ils considèrent quæ13 ne vit pas des cultures céréalières mais de son activité de maraîchage biologique, dans la mesure les rendements céréaliers seraient trop faibles. Donc même si les agriculteurs admettent la bonne situation économique et financière dæ13, pour autant cet exemple ne leur apporte pas de réponses fiables et concrètes sur la viabilité économique døune exploitation céréalière cultivée en bio. Au contraire, cet exemple renforce les critiques compte



Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features
de ses champs).

E4 : « On est dans un pays où il y a beaucoup dœau. Donc hormis les meilleurs terres qui se trouvent par làí là vous ne ferez jamais de la bio, là-dedans. Jœai un collègue qui exploite cette parcelle là : elle est en friche! Elle est abandonnée! On est à 70% dœargile là-dedans. Alors que nous on cultive à côté ».

E11: « E13 font une parcelle passée en maïs depuis 2 ans en bio sur la zone. Sauf quál y a un problème général de panic [Panicum espèce non précisée] qui devient dominant très rapidement. Le panic pousse un peu après le maïs, au moins de juin quand il est enraciné. On ne peut plus le détruire mécaniquement. Il monte au dessus du maïs, donc domination. Il fait des graines qui restent dans le sol. Donc va toujours aller en séaccentuant. Dans la plaine, malgré le travail au vibro, les mauvaises herbes ont déjà poussé. »

E14 : « Si eux avec læxpérience quøils ont, ils nøarrivent pas à maîtriser les mauvaises herbes ici, moi je ne pense pas que løagriculteur qui va passer en bio sur la zone va faire mieux quœux. Ce nøest pas possible! »

Døautre part, tout en reconnaissant le « courage » døE13 et la réussite de son entreprise de plants de légumes, ils considèrent que cette activité de diversification le contraint à devoir fournir un travail colossal avec une charge de main døò uvre que les agriculteurs jugent trop importante et impossible à reproduire sur leurs exploitations, notamment pour E8 et E9 éleveurs sur la zone.

Ainsi on constate que les agriculteurs ont nourri une importante réflexion sur løagriculture biologique, qui les conduit à affirmer que son développement ne peut pas être possible sur la zone des puits à cause døune texture de sol très argileuse et døune présence døeau très importante rendant le désherbage mécanique impossible selon eux. Par leur discours sur la bio et løimportance que prend la dimension technique dans leurs propos, on remarque néanmoins que ces agriculteurs ne sont pas complètement hostiles aux pratiques biologiques. Pour autant il nøest pas concevable pour eux de se convertir, pour des raisons techniques qu'il convient d'expliciter.

# 2.2. Un intérêt pour la technique mais le refus « de passer en bio »

Pour les agriculteurs, le seul moyen de développer la bio serait de trouver des techniques efficaces pour enrayer les mauvaises herbes. Pour cela, on remarque quœun certain nombre de des griculteurs proposent des solutions, comme le gagriculteure de conservation des sols.

Ainsi, E4 pense que la maîtrise des cultures associées permettrait de cultiver en bio. Remarquons que cet agriculteur est intéressé pour expérimenter des techniques alternatives aux produits phytosanitaires et fait des essais dans ce domaine. Deux autres agriculteurs (E5, E14), qui échangent plus particulièrement leurs expériences avec E4, pensent eux que la maîtrise du couvert végétal døinterculture et løutilisation de produits phytosanitaires en bas



eindre, avant déventuellement mettre en place une evient à des solutions qui sont mises en place par des

bio ». Cette remarque met en évidence une position peut-être moins dure quøil nøy paraît au premier abord contre la bio.

Cette position a une influence sur la zone dans la mesure où la quasi totalité des agriculteurs enquêtés a fait mention de ces pratiques. Cette forme døagriculture « cousin de la bio » engendre de fait une certaine réflexion agronomique sur la zone puisque les agriculteurs conventionnels enquêtés reconnaissent par leurs observations que les cultures associées et le couvert végétal døinterculture, sont des techniques qui permettent effectivement døenrayer les mauvaises herbes. Comme pour løagriculture biologique, ils expriment cependant quelques craintes puisquøil faut selon eux avoir de grandes compétences techniques et arrêter le labour qui est fait avant løhiver (pour profiter de løeffet du gel), équivalent selon eux à changer de savoir faire. Néanmoins ces agriculteurs ne rejettent pas ces pratiques. Elles les intéressent et semblent être pour eux des solutions døavenir. Par conséquent, un grand nombre døagriculteurs qui essayent les intercultures sur la zone projettent de le faire ailleurs. De nombreux agriculteurs pensent également se rapprocher progressivement du système en bas volume et un agriculteur (E9) commence même à arrêter le labour.

Donc on remarque une certaine dynamique de changements de pratiques sur la zone. En revanche, tous les agriculteurs enquêtés affirment ne pas vouloir aller plus loin, par le passage en agriculture biologique. A ce titre les agriculteurs nourrissent plusieurs arguments, des arguments døordre technique mais aussi døordre éthique quøl convient de présenter tour à tour.

Ainsi pour la majorité des agriculteurs, il nøy a pas døintérêt à passer en agriculture biologique dans la mesure où døautres formes døagriculture permettent également de préserver løeau. En effet pour ces agriculteurs, løagriculture biologique nøest pas une « solution miracle », ni une solution unique pour répondre aux enjeux de la qualité de løeau. Pour certains, il existe døautres solutions comme løagriculture de conservation du sol, qui permet la préservation de la matière organique et la réduction des stocks semenciers (E4, E5), løagriculture raisonnée (E14, E12) et la troisième voie pour E13 (soit pour lui la combinaison de ces systèmes).

Un autre point important est que les agriculteurs reprochent à l\(\phi\)agriculture biologique un manque de souplesse, un enfermement dans une technique qui ne leur laisse que peu de marges de man\(\phi\) uvre en cas de difficult\(\exists\).



ez nousí même combat, pas mêmes moyens. Cæst-à-dire quæn as sæn priverí alors que la bioí »

Enfin, pour les agriculteurs, « pour être bio faut être convaincu », « avoir la fibre ». De ce fait, trois agriculteurs conçoivent difficilement le passage partiel en agriculture biologique que propose la ville et E71 nøadmet pas que ce soit quelque chose dømposé; pour lui « il faut que ça intéresse les gens de faire de la bio », ce qui nøest manifestement pas le cas sur la zone selon lui.

Donc si les agriculteurs ne sont pas opposés aux changements de pratiques et semblent vouloir se rapprocher des techniques de løagriculture biologique, on remarque malgré tout une certaine gêne vis-à-vis døun passage en agriculture biologique qui les contraint catégoriquement dans un type de pratiques. Signalons que cet argument nøest pas le seul à nous permettre de comprendre ce refus et quøil faut le mettre en regard avec la vision générale quøils ont de løagriculture biologique, qui a été développé au début de cette analyse.

#### Conclusion

Le discours sur løagriculture biologique est très important à comprendre pour évaluer la place de løagriculture biologique sur la zone et sa représentation (qui est à mettre en relation avec lømage quøont les agriculteurs de Jacques Lançon). On remarque alors la cohabitation entre deux dimensions accordées à løagriculture biologique : la vision courante qui renvoie à des débats publics mais aussi à certains préjugés et la vision døune agriculture locale qui renvoie à des difficultés technico-économiques importantes.

Cette vision bipolaire nœmpêche pas une certaine curiosité vis-à-vis des techniques en agriculture biologique, notamment celles qui sœn rapprochent et qui semblent créer une véritable dynamique de changement sur la zone (TCS).

En revanche cette vision spécifique expliquerait pourquoi au final les agriculteurs refusent de passer en en agriculture biologique malgré leur intérêt. La question de løagriculture biologique montre en effet quøl ne søagit pas juste døune réflexion portant sur un aspect technique, mais quøelle draine avec elle des questions døordre éthique et døordre sociétal. On remarque alors que cette vision semble problématique pour les agriculteurs (qui associent løagriculture biologique à une agriculture néo rurale) et que leur discours laisse à penser que passer en agriculture biologique les conduirait finalement à changer de métier, de milieu social et de relations, ce qui explique pourquoi ils ne souhaitent pas devenir des agriculteurs bio.



des conditions agronomiques de la zone (notamment un développement de løagriculture biologique et qui

reste un argument fort dans les négociations, un argument qui ne serait pas suffisamment pris en compte par les acteurs de la ville, faisant de løagriculture biologique un sujet de tensions très important avec la municipalité de Lons.

# clusion générale

L'angle d'analyse que nous avons choisi, celui des jeux d'acteurs, a permis de distinguer deux périodes distinctes dans la politique de protection de l'eau potable approvisionnant la ville de Lons-le-Saunier. La première est caractérisée par un nombre restreint d'acteurs, la municipalité négociant directement avec les agriculteurs, avec l'appui de la chambre d'agriculture, pour modifier les pratiques agricoles et ainsi limiter la présence de nitrates dans la ressource en eau potable. Si cette période a débuté par une phase conflictuelle, elle a ensuite donné lieu à de nombreuses expérimentations techniques de la part des agriculteurs, avec l'aide d'une conseillère de la chambre d'agriculture très volontaire. Cette première période apparaît aujourd'hui très positive aux yeux des agriculteurs qui y ont été impliqués, car ils ont pu y faire reconnaître leurs compétences techniques. A cette première période a succédé une seconde, marquée par une complexification de la réglementation, logaugmentation du nombre et de la variété døacteurs impliqués, une pression forte døchéances à court terme. Le dispositif de protection de l'eau fait en effet intervenir de nouveaux protagonistes aux côtés des agriculteurs et de la municipalité, qui appartiennent à des niveaux territoriaux plus vastes (Agence de l'eau, Union Européenneí ). Désormais, la municipalité souhaite développer l'agriculture biologique sur le périmètre de captage de l'eau potable, quitte à en passer par le rachat des terrains agricoles. Si les médias ont largement communiqué sur l'intérêt de l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau potable, force est de constater qu'une telle relation entre bio et eau n'existe actuellement pas à Lons-le-Saunier et que sa concrétisation soulève de fortes réticences du côté des agriculteurs. Ces réticences s'expliquent par le fait que l'agriculture biologique est un modèle de production dans lequel ces agriculteurs ne se reconnaissent pas, notamment au niveau de sa dimension politique. Plus simplement, les techniques utilisées en agriculture biologique, en particulier le désherbage mécanique, ne leur semblent pas adaptées aux terres qu'ils cultivent, trop argileuses.

Une partie importante du matériau recueilli durant l'enquête n'a pas pu être exploitée, faute de temps. Cela aurait permis de préciser davantage les raisons du choix de certaines pratiques agricoles pour préserver la qualité de l'eau, ou encore le profil sociologique des agriculteurs et leurs représentations professionnelles. Par ailleurs, il serait intéressant de poursuivre l'analyse jusquøau démarrage du plan døactions du BAC Grenelle, afin de saisir lømpact du dénouement des négociations autour de la DUP sur la suite du projet de protection de løeau. En particulier, il serait intéressant d'observer dans quelle mesure la mise en place des



ille sur la zone se concilie avec la dynamique agricole n émergence sur la zone.

La démarche scientifique adoptée ó l'étude de mesures concrètes de protection de l'eau potable négociées entre une municipalité et des agriculteurs ó ne permet pas de formaliser une démarche à suivre pour d'autres territoires à enjeu eau. Le cas de Lons nécessite dœtre comparé avec dœutre cas dœtude de façon à obtenir une généricité des résultats. De fait, le projet ABiPeC travaille dans ce sens, par la mise en place dœune concertation commune ente les différentes équipes de recherche pour non seulement choisir les cas dœtude mais aussi pour mettre en commun les résultats de façon, à établir cette comparaison et lœxtrapolation des résultats.

Plusieurs éléments généraux méritent toutefois d'être retenus de cette incursion à Lons-le-Saunier. Le premier porte sur la place de la science dans les controverses liées à l'environnement. Comme nous avons pu l'observer, les expertises scientifiques sont remises en cause par les agriculteurs, qui s'appuient sur leur propre connaissance du milieu ou sur des avis scientifiques différents pour contester les délimitations du périmètre de captage ou élargir la responsabilité de la pollution de l'eau à d'autres acteurs. Ainsi, la science et ceux qui l'incarnent ne peuvent à eux seuls définir les actions de protection de l'eau à mettre en place, celles-ci doivent être nécessairement négociées par les différents acteurs concernés, ce qui implique d'établir un accord a minima sur le niveau de qualité de l'eau visé.

Le second élément renvoie aux politiques publiques environnementales, pour lesquelles les démarches participatives sont aujourd'hui devenues une exigence centrale. Et cependant, le renforcement de la réglementation associé à une obligation de résultats à court terme entrave la négociation entre les acteurs locaux. Les agriculteurs se retrouvent ainsi pris dans une injonction contradictoire, celle de participer à des dispositifs dont ils ne peuvent redéfinir ni la finalité, ni les contours. Pourtant, à Lons, le succès des premières actions de protection de l'eau a reposé sur un investissement important des agriculteurs et d'une technicienne de la chambre d'agriculture dans l'expérimentation technique; des espaces de dialogue ont ainsi pu être ouverts autour des essais réalisés et de leurs résultats en termes de qualité de l'eau. Or aujourd'hui, alors que la municipalité s'engage sur la voie du bio, la question du conseil technique aux agriculteurs est curieusement laissée de côté. Tous ces éléments contribuent à durcir le conflit entre la profession agricole et les gestionnaires de l'eau.

# **Bibliographie**

- [1] Agence BIO (2009), Les principaux chiffres de la bio en France, Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, chapitre 4, 12 p
- [2] Agence de lœau Adour Garonne (2009), La gestion locale de lœau
- [3] Benoît et al. (2008), Lørganisation des systèmes de culture dans les bassins døalimentation de captages : innovations, retours døexpérience et leçons à tirer, Ingénieries, Juin 208, n°54, pp 19-32
- [4] Benoît et al (2003), Agriculture biologique et qualité des eaux : depuis des observations et enquêtes à des tentatives de modélisation en situation de polyculture-élevage, Séminaire sur les recherches en AB, INRA-ACTA, Atelier 2 : Santé des plantes, 2005, 20 p
- [5] Bertrand et al (2009), Løagriculture biologique peut-elle être une réponse adaptée aux enjeux territoriaux et environnementaux de qualité de løeau, Les thermes du débat national et les jeux døacteurs autour des captages de la Rochelle, ENGREF, 2009, 28 p
- [6] BRGM (2007), Délimitation des bassins døalimentation des captages et cartographie de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses, Guide méthodologique, 2007, 72 p
- [7] Chambre døagriculture du Jura (1997), Compte rendu døactivité 1995/1996, Convention døassistance technique et døadaptation des pratiques agricoles sur le périmètre rapproché des captages à Villevieux, 1997, 15 p
- [8] Chambre døgriculture du Jura (2009), Compte rendu døactivité 2008/2009, Rapport pour la convention de suivi technique, 2010, 29 p
- [9] Chia et al. (1999), Pour une approche sociotechnique de la « gestion de la qualité de lœau » par lœagriculture, Nature Sciences Sociétés vol 7, 1999, pp 31-41
- [10] CPGF Horizon(1994), Etude de la contamination par les triazines, Champ captant AEP de Villevieux (39), 31 p
- [11] DDASS (2007), Synthèse sur la qualité de lœau distribuée et la protection des captages dans le département du Jura. Période 2004-2006, 26 p
- [12] Fassel V. (2008), Manger Bio en Bretagneí et ailleurs : læxpérience de Lons-le-Saunier, Lettre trimestrielle døinformation de la filière « Agriculture Biologique » en Bretagne, n°11, 2008, pp 1-2

# liographie (suite)

- [13] Girardin. P., Sardet. E. (2003), Impacts environnementaux des prescriptions du cahier des charges de løagriculture biologique, INRA, 16 p
- [14] IFEN (2009), Les synthèses, Eau, édition 2006, 39 p
- [15] Kiner A. (2010), De Lons-le-Saunier à Copenhague, Sciences et Avenir, hors-série, janvier 2010, édito, 1 p
- [16] Laby F., Létablissement des périmètres de protection des captages décau potable prend du retard, Actu-environnement.com, 2006
- [17] Landry P. (1998), Champ captant de Villevieux sur la commune de Villevieux (Jura), Enquête hydrogéologique réglementaire, 1998, 9 p

Ministère de løAlimentation, de løAgriculture et de la Pêche, Plan agriculture biologique « Horizon 2012 » et statistiques du marché biologique

- [18] Ministère de løAlimentation, de løAgriculture et de la Pêche, FEADER
- [19] Ministère de lø Ecologie, de lø Energie, du Développement Durable et de la Mer, Mise en ò uvre de la DCE et politique locale, 2009
- [20] Ministère de lœ Ecologie, de læ Energie, du Développement Durable et de la Mer, Identification des 507 captages « Grenelle », 2010
- [21] Quiret M. (2010), Lons-le-Saunier protège ses eaux grâce à ses cantines bio. La ville jurassienne encourage la conversion des agriculteurs entourant les puits de captage en leur offrant un débouché municipal, Les Echos, le 23 Mars 21010, 1 p
- [22] Services des Eaux de la ville de Lons-le-Saunier (2008), Station de pompage et puits de Villevieux, Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service dœau potable 2008, 30 p
- [23] Toussaint Soulard C (2005), Les agriculteurs et la pollution des eux. Proposition døune géographie des pratiques, Natures Sciences Sociétés, 2005, n°13, pp 154-164

# e des documents

### Cartes

Carte n°1. Localisation des sources de Lons-le-Saunier et du captage dœauí í í í í í í í íí í .p 12 Carte n°2. La distribution des eaux døalimentation dans le Jura en 2007í í í í í í í í í í í íp 12 Carte n°3. Localisation de la nappe et des puits de captage de Lons-le-Saunierí í í í í í í í í íp 12 Carte n°4. Assolement autour des puits de captage de Lons-le-Saunier en 1989í í í í í í í í íp 13 Carte n°5. Localisation MAEt 1995-2001í í í í í í í í í í í í í í í í í í í
Tableaux
Tableau n°1 : La répartition des agriculteurs enquêtés par rapport aux PPR í í í íí íp 7 Tableau n°2 : Taille des exploitations enquêtéesí í í í í í í í í í í í í í í í í í í
Graphiques
Graphique n°1: Répartition des exploitations enquêtées par taille dœxploitationí í í í í í í p 13 Graphique n°2. Evolution des teneurs en atrazine entre 1992 et 1993í í í í í í í í í í í í í í í í í í í
Figures
Figure n°1: Les acteurs rencontrés : de nombreuses enquêtes au sein du milieu agricole.í íp 7 Figure n°2: Localisation des communes enquêtésí í í í í í í í í í í í í í í í í í í
Encadrés
Encadré n°1: Baux environnementaux de 1989í í í í í í í í í í í í í í í í í í í

# able des sigles

AAC : Aire døAlimentation de Captage

ABiPeC : Agriculture Biologique et périmètre de Captage

AEP: Alimentation en Eau Potable

BAC : Bassin døAlimentation de Captage (⇔AAC)

CDD: Contrat à Durée Déterminée

CTE: Contrat Territorial de Exploitation

DCE: Directive Cadre sur løEau

DDAF: Direction Départementale de løAgriculture et de la Forêt

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DIREN: Direction Régionale de lø Environnement

DUP : Déclaration døUtilité Publique

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

LEMA: Loi sur lø Eau et les Milieux Aquatiques

MAE: Mesures Agro-environnementales

OTEX : Organisation Technico-Economiques des Exploitations

PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal

PNSE: Plan National Santé-Environnement

PPI : Périmètre de protection Immédiat

PPE : Périmètre de protection Eloigné

PPR : Périmètre de Protection Rapproché

PRA: Petite Région Agricole

RMC: Rhône Méditerranée et Corse

SAFER : Société døAménagement Foncier et døEtablissement Rural

STE : Services Techniques de læau de la Ville de Lons-le-Saunier

**Annexes** 

# **SOMMAIRE**

Annexe n°1. Contexte réglementaire et gestion de lœauí í í í í í í í í í í í í í í í í í í	I
Annexe n°2. Guide døentretiení í í í í í í í í í í í í í í í í í í	V
Annexe n°3. Réseau hydrogéologique de la zone døétudeí í í í í í í í í í í í í í í í í í í	I
Annexe n°4. Localisation et activités agricoles du Jura et de la Bresseí í í í í í í í í íIX	K
Annexe n°5. Caractéristiques des exploitations enquêtéesí í í í í í í í í í í í í í í í	7





# nentaire et gestion de læau en France

#### Partie A. Le contexte réglementaire

#### 1. Les lois françaises et les directives européennes sur lœau

#### 1.1. Loi sur l'eau du 16 décembre 1964

Cette loi porte sur « le régime de la répartition des eaux et la lutte contre la pollution ». C'est la première loi organisant globalement la gestion de l'eau en France. Les problèmes de l'eau y sont alors abordés dans leur ensemble, sous leurs aspects techniques, économiques et financiers. Elle introduit le « cadre géographique du bassin fluvial » - ou bassin versant - pour la gestion des problèmes d'eau. Cœst à partir de cette loi que le territoire français a été découpé en six ensembles administratifs correspondant aux bassins fluviaux, délimités par les "lignes de partage des eaux".

†Parallèlement à cette coordination administrative, cette loi renforce la réglementation pour protéger le consommateur et <u>oblige</u> à la mise en place de <u>périmètres de protection</u> de tous les <u>points de captage</u> pouvant être soumis à <u>une pollution accidentelle et/ou ponctuelle</u>.

#### 1.2. Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

- « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ». Cette loi établit que lœau est une ressource unique. Elle instaure la notion dœune gestion globale des ressources en eau, en conciliant intérêts économiques et équilibre écologique. Cœst donc dans le cadre de la loi de 1992 quæont été crée les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui rénovent le contenu et le cadre institutionnel de la gestion de l'eau et lui donnent un caractère opérationnel par :
- (i) des objectifs de restauration et de préservation de la qualité des milieux aquatiques,
- (ii) des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la gestion des ressources en eau,
- (iii) l'organisation et la diffusion des informations sur l'eau pour tous les publics,
- (iv) l'élaboration de règles établies localement en accord avec les usagers de l'eau du bassin.
- + Cette loi revient sur la notion de <u>périmètre de captage</u> et <u>en rappelle les priorités</u>.

#### 1.3. Directive Cadre Européenne DCE (2000).

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux aquatiques, soit toutes les masses dœau (cours dœau, lacs, eaux côtières, eaux souterraines), sur tout le territoire européen. La transposition en droit français est effective depuis Avril 2004.

Afin døatteindre ces différents objectifs de résultats, la DCE vise à :

- (i) gérer de façon durable les ressources en eau
- (ii) prévenir toute dégradation des écosystèmes aquatiques
- (iii) assurer un approvisionnement suffisant en eau potable de bonne qualité
- (iv) réduire la pollution des eaux souterraines des rejets de substances dangereuses
- (v) supprimer les rejets des substances dangereuses prioritaires.
- \$\phi\$La DCE renforce løbligation des mesures de protection des points de captage dœau notamment contre les <u>pollutions diffuses døorigine agricole</u>. Il est dorénavant obligatoire de protéger les points de captage dœau et de mettre en place des mesures préventives contre les pollutions diffuses et ponctuelles (la fermeture des points de captage et les coûts de traitement des eaux en sortie de captage ne suffisent plus). Ainsi la DCE fixe la mise en place de

pints de captage døici 2006 et 100% des captages døici nes vulnérables soient les bassins versants prioritaires

permettant la mise en piace des intesures Agro-environnementales territorialisées dès 2007.

#### 1.4. Lois sur lœau et les milieux aquatiques (LEMA, octobre 2006)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30 décembre 2006 a donné les grandes orientations des programmes d'intervention de 2007-2012, qui sont les premiers programmes de <u>mise en ò uvre de la directive</u> par :

- (i) la restauration des milieux aquatiques
- (ii) la réduction de la vulnérabilité à la sécheresse
- (iii) la lutte contre les pollutions diffuses
- (iv) la protection du littoral
- (v) la solidarité envers les communes rurales

Malgré la diversité de la réglementation française sur lœau et le renforcement de la protection des captages dœau potable au fil du temps, le Grenelle de lœnvironnement organisé en 2006 dresse un bilan plutôt négatif de la situation en constatant quœn octobre 2006, seulement 48% des captages bénéficient dœun périmètre réglementaire. Le Grenelle annonce alors une situation dœurgence.

### 2. Le Grenelle de lœnvironnement, un nouvel enjeu réglementaire

Le projet de loi de programmation relatif à la mise en ò uvre du Grenelle de l\( \text{genvironnement} a pour nouvel objectif d\( \text{gassurer la protection de l\( \text{gaire d\( \text{galimentation}} \) des 500 captages les plus menac\( \text{es par la pollution diffuse d\( \text{gici 2012} \). Ainsi en 2009, 507 captages ont \( \text{et\( \text{et\( \text{eta}} \) identifi\( \text{es captages prioritaires selon trois crit\( \text{eres} : (i) \) le caract\( \text{ere strat\( \text{egique} \) du captage (alimentation d\( \text{gune population importante} \)), \( (ii) \) l\( \text{ef\( \text{eta} \) t de la ressource, \( (iii) \) et la volont\( \text{eta} \) de reconqu\( \text{eri} \) ir certains captages abandonn\( \text{es} \).

Løbjectif de ce recensement est dømposer une réglementation stricte sur ces points de captage, soit : (i) la mise en place obligatoire de périmètre de protection søil est toujours inexistant, (ii) la mise en place de dispositif de protection équivalent principalement à celui des zones soumises aux contraintes environnementales, (iii) la mise en ò uvre de programme døactions, comme la délimitation døune zone de protection des Aires døAlimentation de Captage (grâce à un diagnostic territorial des pratiques agricoles).

Ce programme døaction est à établir par tous les maîtres døouvrage au plus tard pour løautomne 2011 et la mise en place des mesures agroenvironnementales sont à prévoir pour mai 2012, ce qui crée un certain climat de précipitation voire døurgence mobilisant un ensemble døacteurs et de niveaux de décisions conformément à løorganisation de la protection de læau en France.

#### Partie B. Løorganisation de la protection de læau en France

# 1. Les échelles de décisions suivant le découpage administratif français

Etat	Le ministère de lø Ecologie et du Développement Durable programme
	des interventions en liaison avec les autres ministères compétents pour
	lœau potable et la santé. LæEtat Exe les objectifs sanitaires et

Le gouvernement ou la mission interministérielle de lœau

environnementaux à atteindre. Il établit et fait respecter des seuils de

ournie aux usagers et des eaux usées traitées et rejetées nes.

Bassin hydrographique

#### Le préfet de bassin hydrographique

Il coordonne les actions des différents services de løEtat dans le domaine de løeau.

Région

La direction régionale de lœnvironnement (DIREN), service déconcentré du Ministère de lœécologie et du Développement Durable, assure la cohérence de la mise en à uvre de la politique de lœau. Dans chaque bassin hydrographique, la direction régionale de lœnvironnement de bassin aide le préfet de bassin à coordonner les actions des services de lœEtat.

Département

# Le service départemental de la police de lœau

Les services déconcentrés de løEtat mettent en à uvre la politique de løeau sous ses aspects réglementaire et technique.

Commune

#### Le maire

Les maires des 36.000 communes sont responsables du service dœau potable et dœassainissement et mettent en place une gouvernance efficace et transparente de ces services. Le choix du mode de gestion, direct (en régie) ou délégué à une entreprise, leur revient entièrement. Ce choix est toujours réversible. Les communes ou leurs groupements assurent le contrôle et lœévaluation des performances de leurs services dœau et dœassainissement.

#### Les autres acteurs intervenant à léchelle locale

(i) Les entreprises du domaine de lœau, (ii) les organismes de recherche, (ii) les associations de protection de lœnvironnement et de défense des consommateurs

#### 2. Løorganisation administrative du bassin hydrologique

Comité national de lœau

#### Comité National de løEau

Il constitue løinstance des débats dørientation préalables à la dé£nition de la politique publique de løeau au plan national. Il rassemble des élus, des usagers, des associations et les présidents des comités de bassin.

Comité de bassin

#### Comité de bassin

Le comité de bassin définit les orientations de **l'action de l'Agence de l'eau** et participe à l'élaboration des décisions financières de l'Agence.

- (i) Il élabore et met à jour tous les six ans le SDAGE
- (ii) Il délivre l'agrément des contrats de rivières ou de baies

#### Agence de løeau

Elle attribue des subventions et des primes de résultats aux décideurs locaux, maîtres døouvrage (communes ou groupements de communes), industriels et agriculteurs pour le Łnancement des actions quøils décident de mettre en ò uvre pour lutter contre la pollution, gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques. Elle contrôle la bonne utilisation et l'efficacité des aides versées (conformément aux décrets n°



16 mai 2007) et n° 2007-985 du 15 mai 2007 (JO du aides proviennent des redevances quælles perçoivent

pour ponution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique (instituées par l'article L. 213-10 du code de l'environnement).

Commission locale de læau

#### Commission locale de lœau (CLE)

C'est l'instance d'exécution d'un SAGE. Il s'agit d'une assemblée d'environ 40 personnes, composée d'élus, de représentants de l'Etat et de représentants des associations d'usagers (50% élus locaux, 25% usagers et 25% Etat et ses établissements publics).

Responsabilité publique locale

# La responsabilité publique locale des services dœau et dœassainissement

Les communes françaises ont la responsabilité devant leur citoyens et au plan juridique, des investissements et de la gestion des services dœau potable et døassainissement. Elles peuvent se regrouper pour assurer cette mission.

# Click Here to upgrade to UIDE DØENTRETIEN Unlimited Pages and Expanded Features

#### Préambule :

Tout døabord merci de møavoir accordé cet entretien. Comme je vous læxpliquais, je suis stagiaire à løINRA et je réalise une enquête sociologique sur ce qui a été fait pour préserver la qualité de læau de Lons-le-Saunier.

Cette enquête se déroule dans le cadre doun projet de recherche **INRA**, sur la protection des captages doeau potable. Donc cette étude est bien propre à lo INRA et complètement indépendante doutres organismes, comme la municipalité de Lons par exemple. Mme Combe mon informé quoelle vous préviendrait de ma visite. Mais ce travail est bien indépendant. Il y aura un rendu pour toutes les personnes rencontrées.

Løbjectif de cette enquête est de comprendre **comment les choses se sont mises en place** tout en essayant de saisir les **difficultés rencontrées**. Il søagit aussi de comprendre les **impacts sur løagriculture** et les **contraintes** auxquelles vous êtes confrontés dans votre métier døagriculteur.

Cet entretien est confidentiel et il est enregistré. Cela me permet de me détacher de la prise de note pour mieux me concentrer sur notre **conversation** et de reprendre vos **propres paroles** pour løanalyse et non pas celle døune prise de notes trop rapide. Est-ce que cela vous convient ?

\_\_\_\_\_\_

Pour commencer on pourrait peut-être revenir au début.

Et vous laissez ensuite **raconter** les choses, tout simplement.

# Construction de la problématique « eau et agriculture » sur la zone

Cœst apparu comment ce problème de qualité de lœau? Ca vous a surpris? Vous en avez pensé quoi?

- > Comment le problème a-été posé ?
- **Réaction** des agriculteurs. Attentes de preuves scientifiques ?
- **Explications** ? Comme la distance avec la commune de Lons, la réaction des gens de Villevieux
- > Opinion de løagri : Toujours aujourdøhui ?

#### Questions subsidiaires :

- Est-ce quoà loépoque les agriculteurs avaient déjà été concernés par des projets collectifs?
- > Ces problèmes de qualité dœau et dœagriculture, est-ce que cœétait la première fois que vous en entendiez parler? Presse agricole, autres expériences

#### Présentation du dispositif de préservation de la qualité de lœau par lœgriculteur

Est-ce que vous pourriez tout simplement me présenter ce qui a été fait pour préserver cette qualité de lœau ?

- Actions: qui, quand, par quels moyens, quelles sont les personnes concernées?
- **Personnes:** Donc là vous dites que cette personne a fait ça, donc elle avait plutôt un rôle deí cœétait quoi son **rôle** exactement, ses **objectifs**? Cœst quelquœun que vous avez déjà rencontré?
- Relations entre ces personnes : quand, contexte et pourquoi. Autres rapprochements ? csq

#### Questions subsidiaires:

Comment la profession agricole est intervenue dans ce projet? Personnes, détail des revendications

- **Comment** ces revendications ont été **dites ?** Quand ? Climat particulier ?
- **Comment** ces revendications ont été **décidées** ? Construction des accords entre agri. Opinion.
- > Compréhension : Cœst des choses qui ont été comprises ça ? Autres personnes qui loont mal pris ?



t venue exactement? a Ville?

- Negociation avec la profession agricole? Vous en pensez quoi?
- Ca a permis la conversion doun agriculteur bio. Est-ce que ça a **changé** doutres choses selon vous? Les rapports ville-profession agricole par exemple, CTE concerté de 2000.

#### Les répercussions du dispositif sur lœxploitation et sur la plaine de Bleterrans

Pouvez-vous me raconter ce que ça a changé pour vous ? Dans votre façon de travailler ?

#### > Moyens

- Achat de matériel : quoi ? quand ? niveau de lønvestissement ?
- Réorganisation des rotations : diversification ? spécialisation ? suppression de cultures ? Répercussions économiques ?
- Réorganisation de løassolement : comment ? problèmes rencontrés ?

#### > Pratiques

- PPR1: mise en herbe? contraintes? Valorisation des parcelles? Nouvelle gestion.
- PPR2\_ferti : processus réduction, aide de la CA, réduction partout, contrainte (rdt) ?
- PPR2\_maïs : en faisiez-vous avant ? Arrêt ? conséquences ? indemnisation correcte ?

#### Questions subsidiaires:

- Ces pratiques est-ce quœlles ont un impact sur la gestion de vos parcelles en dehors du périmètre? Est-ce que vous avez des pratiques uniformes ou plutôt deux types de pratiques?
- Et pour les autres exploitants de la plaine? Ces pratiques ont un impact selon vous?

#### Point de vue de læxploitant sur le dispositif et vision døavenir

Pour vous, est-ce que, ce qui a été fait, est efficace ? Par rapport à lœau et à lœagriculture par exemple ?

- Rappel sur les **actions difficiles** à mettre en place
- La démarche de Lons est-elle perçue comme un échec ou une réussite pour les agriculteurs?
- > Quel avenir voyez-vous au dispositif? Pour aides, acquisition foncière et pratiques agricoles

Pour conclure quels ont été les points forts et les points faibles de ce dispositif? Les temps forts et les temps faibles? Auraient-ils pu être évités? Comment?

#### Relations de l\(\pa\)griculteur?

Pourriez-vous me citer 3-4 personnes avec lesquelles vous êtes plus particulièrement en relation et avec lesquelles vous allez parler de votre travail d\u00e9agriculteur?

- Agriculteurs de la commune et communes environnantes
- Ceux quøl rencontre lors des journées de formations, lors des journées techniques
- Agriculteurs de leur famille
- Conseillers de chambre døagriculture
- Techniciens et technico-commerciaux sur la zone, avec qui ils travaillent directement
- Prestataires de services pour les travaux des champs
- => Nom prénom et lieu déhabitation. Qui donne conseil à qui ?

#### Point de vue sur løAgriculture bio et læau

Et vous que pensez-vous de léagriculture biologique? Répond-elle aux problèmes de léeau? Comment inciter à la conversion? Présentation de la dynamique locale.



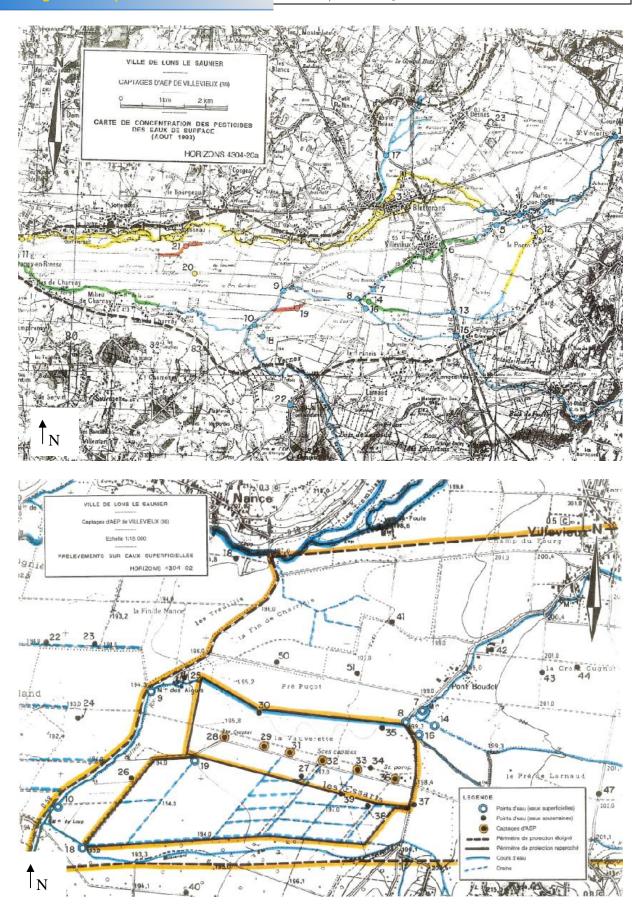
Fiche description
Pages and Expanded Features

# Présentation de lœxploitation :

<ul><li>Statut juri</li><li>Main døò</li></ul>		L, indivi	duel)í í í í í í í	ííííííííííííííííííííííííííííííííííííííí
Nom et prénom	Statut	Age	Niveau døétudes	Expérience antérieure
				í í í í í í í gricoles:í í í í í í í í í
Description de l	exploitation:			
SAU:íííííí	dont p			í í í dont PPEít t prairies permanentes : í í
	<pre>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</pre>	íííí		
Race: í í í í í Nombre de vaches	í í í í í í mères : í í í í í élevées pour le renou	íííí	éalisé, indiquer la produc . Productivité moyenne t:í í í í í í í í í í	:
Nombre de génisses	í í í í í í mères : í í í í í élevées pour le renou	vellemen	t:í í í í í í í í í í rillons/í í í í bò ufs	í
<u>Autre production</u> :	íííííííííí	íííí	íííííííííííííí	íííííííí
<ul><li>commercia</li><li>commercia</li><li>commercia</li><li>autres prod</li></ul>	í í í í í í í í í í lisation du lait : í í lisation de la viando lisation des céréales ductions commercia	í í í í e:í í í s:í í í lisées:í		í í í í í í í í í í í í í í í í í í í
		Niveau a	døétudes et profession du	conjoint:ííííííííí

# ydrogéologique de la zone détude

: bureau døétude Horizon



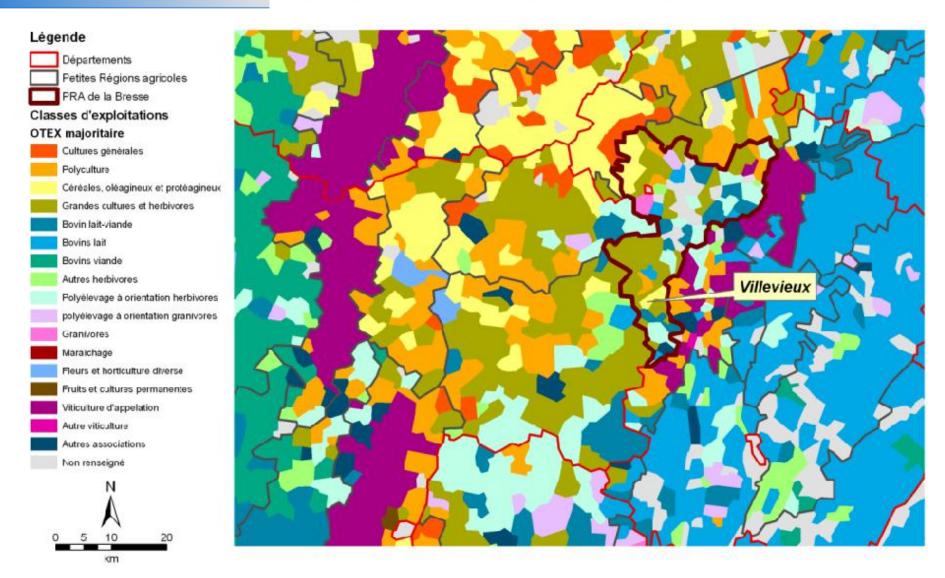


Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

# calisation et activités agricoles du Jura et de la Petite Région Agricole de la Bresse

Source : Céline Schott, INRA SAD de Mirecourt

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features on des Orientations Technico-Economiques des Exploitations en 2000 (par type d'exploitations majoritaires par commune)





Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

# Your complimentary use period has ended. es caractéristiques sociales et technico-économiques des exploitations enquêtées

Source personnelle

Click Here to upgrade to

ed Pages and Exp	anded Fe	atures ation	surface	élevage	année installation	formation <sup>23</sup>	autres activités
E1	43	individuelle	140 ha	70 vaches allaitantes (broutards)	1995	BEPA	Ø
E2	56	EARL	253 ha	25 vaches allaitantes (taurillons)	1976	BAA	centre de compostage
E3	61	individuelle	12 ha	Ø	1979	école de santé	Ø
E4	63	EARL pilotant 2 SCA	550 ha	Ø	1977	master en gestion døentreprise	société de drainage, expert judiciaire-hydraulique agricole
E5	31	EARL	120 ha	poulets de Bresse (4 500 / an)	2001	BTS ACSE et BTS protection des cultures	travaux døentreprise (labour, moisson)
E6	53	individuelle	251 ha	70 vaches allaitantes (taurillons)	1977	CAP	Ø
E7	63	individuelle	115 ha	Ø	1972	certificat døétudes	Ø
E71	36	individuelle			2010	BTS technologie végétale	Ø
E8	43	EARL	115 ha	20 vaches allaitantes	1990	CAP mécanique, BEPA	Ø
E9	46	EARL	135 ha	22 vaches allaitantes	1986	?	Ø
E10	58	individuelle	107 ha	Ø	1973	BEPA	Ø
E11	66	EARL (frères)	157 ha	Ø	1965	BAA en alternance	Ø
E12	38	GAEC (frères)	180 ha	vaches laitières (300 000 1 de quota)	1994	BTA	Ø
E13	50	GAEC (frères)	135 ha	Ø	1987	BTA	Ø
E14	50	individuelle	170 ha	Ø	1992	BTS productions végétales	entreprise de terrassement

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> BEPA : brevet døaptitudes professionnelles agricoles, BAA : brevet døapprentissage agricole, BTS : brevet de technicien supérieur, CAP : certificat døaptitudes professionnelles, BTA : brevet de technicien agricole





# umé / Summary

La protection de lœau est devenue un enjeu majeur depuis le renforcement des obligations réglementaires qui imposent le bon état des masses dœau dœici 2015. Les gestionnaires de lœau sont alors contraints de mettre en place des actions préventives, en intervenant sur les pratiques agricoles situées à proximité des captages dœau potable. Or ces derniers manquent dœxpérience pour inciter le changement de ces pratiques sur un territoire.

Cøst dans ce contexte que le programme de recherche Agriculture Biologique et Périmètre de Captage (ABiPeC), mobilise trois équipes de løINRA et løISARA sur les incitations locales à la conversion en agriculture biologique sur les aires døalimentation de captage et quøune étude de six mois a été mise en place à løINRA de Mirecourt sur le dispositif de protection de løau de Lons-le-Saunier, considéré comme un exemple en la matière.

Cette étude reconstitue les étapes de construction du dispositif et analyse lévolution des relations mises en place entre les acteurs. Ce travail a été réalisé par des enquêtes auprès de différentes catégories déacteurs pour reconstituer les faits et identifier leurs points de vue via une analyse de discours.

Les propos recueillis ont permis de comprendre que lévolution du contexte réglementaire, politique et économique ont régulièrement conduit les acteurs à renégocier le dispositif. Aujourdénui des tensions entre la ville et les agriculteurs seraient expliquées par léaugmentation du nombre déacteurs impliqués, qui complexifie les jeux déacteurs et par le décalage entre eux sur les nouvelles actions à conduire pour protéger léeau, notamment pour léagriculture biologique.

Mots clefs. acteurs / eau / agriculture / territoire

\_\_\_\_\_\_

Water protection has been becoming a major issue since the last obligations, imposed by European and national rules reinforcement. Therefore water managers are forced to implement preventive measures, including leading an evolution of agricultural practices located near drinking water wells. Nevertheless, experience to manage this evolution on a territory scale is lacking to managers and scientists.

So the research program õAgriculture Biologique et Périmètre de Captageö, composed by three teams from INRA and ISARA, makes a study of local interventions to encourage organic farming conversion near drinking water wells. Thus study for six months coordinated by Mirecourt INRA research team was established on Lons-le-Saunier lead protection of water case, considered as an example in this regard.

This study exposes building steps of Lons-le-Saunier policy management and analyzes the evolution of protagonistsø relationship. This work was carried out by protagonistsø point of view surveys, through a discourse analysis.

By this way, discourses allowed us to understand that regulatory, political and economic environments lead actors to negotiate management implements regularly and that nowadays, city and farmersø tensions would be explained by protagonistsø involvement increase and by disagreement about allowed actions to protect water, especially for organic farming case.

Key words. relationships / water / farming / territory